

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2011

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HUBERT	Emile	UDC	1 ^{er} vice-président
	ISWALA	Placide	PS	2 ^e vice-président
	ECUYER	Renée	PR	1 ^{ère} secrétaire
	DUMALLE	Marcel	Ve	2 ^e secrétaire
	GIRARDET	Myriam	AIM	Membre
	RIMAN	Andrea	AGT	Membre

Conseillers/ères :	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	CHAMBERS	Mathieu	PDC
	CHARPIER	Jacques	AGT
	DESPOND	Christiane	HP
	DOUDIN	Paola	Ve
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HERNOT	François	PS
	HULLIGER	Jean-Philippe	AIM
	JIMENAY	Arthur	PDC
	LUZZATTO	Christine	PR
	MASTOURA	Chadli	PS
	OSMANI	Faruk	HP
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	RAGAVAN	Surane	Ve
	REVILLET	Janine	PS
	ROBERT	Jacques	PS
	SCHWEIZER	Adriana	UDC

Excusé-e-s :	RIVRON	Nadia	Ve
	SCHWEIZER	Didier	UDC

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
SANSONNENS	Roland	PR	Conseiller administratif

AGT	<i>A gauche toute</i>	PS	<i>Parti socialiste</i>
AIM	<i>Alliance des indépendants meyrinois</i>	Ve	<i>Les Verts de Meyrin Cointrin</i>
PDC	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	UDC	<i>Union démocratique du centre</i>
PR	<i>Parti radical</i>	HP	<i>Hors parti</i>

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Délibération n° 2011-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 180'000.-** destiné à l'octroi d'un mandat relatif à l'amélioration et la création de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village, Livron, Champs-Fréchets et Boudines.
4. Délibération n° 2011-25 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 500'224.-** destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie, dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale.
5. Délibération n° 2011-16 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 10'000.-** destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare.
6. Délibération n° 2011-26 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 38'400.-** destiné à la création d'un poste à 80% d'éducateur-trice en soutien psychoéducatif à durée indéterminée au service de la petite enfance, correspondant au paiement du salaire et des charges sociales dès le 1^{er} septembre 2011 et d'intégrer ce poste au budget de fonctionnement dès 2012. **Rapport de la commission petite enfance et écoles** (Mme Luzzatto, R).
7. Délibération n° 2011-27 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 145'000.-** destiné à financer la mise en œuvre des mesures organisationnelles préconisées suite à un audit du service de l'environnement. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. de Préville, Ve).
8. Délibération n° 2011-21 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2010 de la Fondation Nouveau Meyrin.
9. Délibération n° 2011-17a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010. **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Ecuyer, R).
10. Délibération n° 2011-18a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010 **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Ecuyer, R).
11. Délibération n° 2011-19a relative à l'approbation du rapport de gestion 2010 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) **Rapport de la commission des finances élargie** (Mme Ecuyer, R).
12. Délibération n° 2011-22 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

13. Délibération n° 2011-23 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
14. Délibération n° 2011-06a relative au projet de plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484A-526. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Hulliger, AIM).
15. Résolution n° 2011-11 relative à l'approbation du plan directeur communal de Meyrin (PDCom) version février 2011. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Iswala, S).
16. Résolution n° 2011-10 présentée par Jacques Charpier (AGT), Myriam Girardet (AIM) et Marcel Dumalle (Ve) demandant au Conseil administratif de présenter une délibération relative à un crédit d'étude pour la réalisation d'une piscine naturelle.
17. Résolution n° 2011-05a relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "desserte de Champs-Fréchets" - Section Cornavin-Meyrin-CERN. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Hulliger, AIM).
18. Motion n° 2011-09 présentée par Christiane Despond, hors-parti, concernant la lutte antitags sur la Commune.
19. Rapport des délégués au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* (Mme Ecuyer, R et M. de Préville, Ve).
20. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Revillet, S).
21. Rapport de la déléguée à la commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R).
22. Rapport des déléguées à la commission du Fonds d'art contemporain (Mme Boccard, DC et Mme Revillet, S).
23. Rapport du délégué à l'association des jeunes de Meyrin : radio *Meyrin FM* (M. Jimenay, DC).
24. Rapport du délégué à la Maison Vaudagne (M. Iswala, S).
25. Annonces de projets.
26. Propositions individuelles.
27. Questions.

* * *

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

M. Tremblet, président, ouvre cette dernière séance plénière du Conseil municipal de la législature 2007-2011 en excusant l'absence de Mme Rivron, retenue pour des raisons professionnelles, et de M. Schweizer, en maladie.

* * *

1. Communications du Bureau

M. Tremblet revient sur l'annonce faite de la tenue, le jeudi 26 mai à 14h, du colloque de la Conférence de la coordination des villes de Suisse romande, dont le thème maintenant connu sera : " Les partenariats publics-privés ". L'événement aura lieu à la salle du Conseil communal, Ferme du Manoir, Place du Château à Nyon. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat général.

L'assemblée générale ordinaire de l'association "Jardin des disparus" se tiendra le mercredi 25 mai à 20h, à l'espace n° 6 de Forum Meyrin. Les membres du Conseil municipal y sont cordialement invités.

Il donne ensuite lecture d'un courrier daté du 5 mai adressé au Conseil municipal. Ce courrier portant sur le Lac des Vernes est signé de M. Stéphane Piletta Zanin, membre de l'association Post-Tenebras (enfin) Veritas :

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

J'interviens pour le compte de l'association Post-Tenebras Enfin Veritas active en général dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement en relation au contrôle des procédures liées à l'aménagement du territoire.

Comme vous ne l'ignorez pas, le projet dit "du lac des Vernes" a d'abord fait l'objet d'une requête en autorisation, puis d'une autorisation de construire (DD 95'628), cette dernière hâtivement retirée après que la Commune de Meyrin avait bien dû admettre qu'elle avait pris la décision de déposer son projet sur des terrains dont elle n'avait pas – pour partie – la disposition.

L'association Post-Tenebras Enfin Veritas note pour sa part que cette situation était connue dès le début, que la Commune savait qu'elle n'avait rien entrepris pour acquérir la partie de la parcelle concernée (au nord de la rue des Vernes) et que par conséquent ce projet n'aurait jamais pu (jamais dû) être autorisé en cet état.

Sachant pertinemment cela, la commune de Meyrin a néanmoins décidé d'aller de l'avant.

L'association que je représente entend savoir quels ont été les coûts de cette décision, c'est-à-dire les coûts totaux supportés en relation au projet tel qu'il a abouti à l'autorisation de construire DD 95'628, autorisation et projets qui, comme vous le savez, ont été abandonnés.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

L'association retient en effet qu'elle est en droit de savoir, au vu des ses buts statutaires, quels sont les deniers publics qui auront été investis de la sorte, mais cela en pure perte.

Copie de la présente est donc acheminée à la Cour des comptes.

Je vous prie de trouver ici, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma parfaite considération.

Stéphane Piletta-Zanin

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Séance du 19 avril 2011, question de Mme Rivron

Déplacement du monument situé à Meyrin-Village

Le canton, dans le cadre des travaux du TCMC, doit prochainement réaménager l'espace autour de la plaque commémorative située actuellement à proximité du 282, route de Meyrin.

Un immeuble communal étant prévu à cet emplacement, nous étudions l'opportunité de déplacer définitivement ce monument.

Séance du 19 avril 2011, question de M. Dumalle

Haie au chemin des Ceps

Cette haie de thuyas a été récemment remplacée par une haie arbustive, composée d'espèces beaucoup plus favorables au développement de la faune. Quelques arbres ont également été plantés, dont deux ont déjà été volés !

Conseil administratif

Le Conseil administratif de la prochaine législature a décidé que j'assumerai la fonction de maire de la Commune du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012 alors que la vice-présidence sera occupée par M. Tschudi.

Référendum contre la délibération n° 2010-41a

Le Conseil administratif a pris acte du résultat du vote sur le référendum communal contre la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2010 relative à l'approbation du taux des centimes additionnels fixé à 45 centimes. Nous avons pris note de la volonté de la population meyrinoise, qui a refusé à près de 72% le taux de 45 centimes additionnels.

Séance du 17 mai 2011 tenue en séance ordinaire

Par conséquent, et afin que l'administration puisse sortir du régime des douzièmes provisionnels aussi vite que possible, le Conseil a, d'ores et déjà, mis à l'ordre du jour de ce soir la délibération n° 2011-23 qui prévoit un taux de 43 centimes additionnels.

Etant donné que le Conseil d'Etat n'a pas encore validé le vote du référendum, nous avons contacté le Service de surveillance des communes qui nous a informés que le vote d'un nouveau budget ce soir ne posait pas de problème. En effet, celui-ci n'entrera en vigueur qu'une fois approuvé par le Conseil d'Etat, soit dans 40 jours environ, après l'échéance du délai de recours contre le vote du référendum, qui est de 10 jours.

Service des aînés

Nous avons le plaisir de vous informer que Mme Christine Luzzatto a été engagée en qualité de responsable du service des aînés à 90% dès le 1^{er} juin prochain. Mme Luzzatto remplacera Mme Yolande Cuttelod, qui prendra sa retraite le 1^{er} juillet prochain. Nous en profitons pour remercier Mme Cuttelod pour le travail effectué pendant les dix-neuf années qu'elle a passées au service des aînés.

Recours de deux candidats de la liste Diaspora rejeté

Nous vous informons que, par arrêt du 31 mars, la Chambre administrative a estimé qu'il n'y avait pas eu de fraude concernant les 123 bulletins retrouvés dans la poubelle. Selon les recourants, ces bulletins représentaient 2.8% de l'électorat, soit trois fois la part manquante au nouveau parti pour atteindre le quorum de 7% nécessaire pour siéger. Or, la Cour a relevé que, l'emballage en cellophane contenant les 123 bulletins étant intact, elle pouvait exclure toute irrégularité.

Accessibilité du site internet communal aux non-francophones

Le site internet communal www.meyrin.ch dispose désormais d'un traducteur en 52 langues. Accessible depuis chaque page du site, ce traducteur permet à chaque internaute allophone d'accéder aux informations officielles de la Commune. Il rapproche ainsi les autorités et l'administration des Meyrinoises et Meyrinois de langue étrangère.

Inauguration du parc de l'auberge communale

Cet espace public, situé à l'angle de l'avenue de Vaudagne et de la rue de la Golette, a été réaménagé pour mieux répondre aux attentes des habitants. Il est désormais doté d'un mobilier urbain modernisé destiné à l'accueil de toutes les générations. De plus, des équipements ludico-aquatiques agrémentent ce site durant la belle saison, et deux places de jeux, construites pour des tranches d'âge différentes, complètent ces aménagements. L'inauguration de ce site à l'issue des travaux aura lieu le samedi 28 mai à 10h30.

Départ à la retraite de M. Dominique von Burg

D'autre part, un courriel de M. Dominique von Burg, reçu cet après-midi, nous informe qu'il quitte la Tribune de Genève au 31 mai prochain. Je tiens à le saluer tout particulièrement et le remercier de sa présence fidèle et de toute l'attention qu'il a portée à communiquer les activités menées et les décisions prises au sein de ce Conseil. Au nom du Conseil administratif, je lui souhaite une bonne retraite.

[Applaudissements]

* * *

3. **Délibération n° 2011-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- destiné à l'octroi d'un mandat relatif à l'amélioration et la création de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village, Livron, Champs-Fréchets et Boudines**

M. Tremblet annonce que le Bureau propose le renvoi **en commission conjointe petite enfance et écoles & environnement et énergie**. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le renvoi de la **délibération n° 2011-24** est mis aux voix et **accepté à l'unanimité**.

* * *

4. **Délibération n° 2011-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 500'224.- destiné à l'extension des bureaux actuels de la mairie, dans l'appartement anciennement occupé par le concierge, ainsi qu'à diverses adaptations destinées à préserver le regroupement et la bonne fonctionnalité des services de l'administration communale**

M. Tremblet déclare que le Bureau propose le renvoi de la délibération en commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à M. Devaud, conseiller administratif.

M. Devaud rappelle le développement important de la ville de Meyrin sur les plans urbanistique, de la petite enfance, des sports et des aînés, entre autres. Ce développement demande le renforcement de l'administration communale et par conséquent l'aménagement des espaces nécessaires à l'accueil de personnel additionnel. Les plans initialement prévus, et qui devaient satisfaire aux besoins de la Commune jusqu'en 2015, se sont révélés trop modestes, et demandent à être révisés.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Il relève que les coûts de cette extension importante sont exhaustifs, bien qu'élaborés sur la base de devis uniquement vu l'urgence de la situation. Il ajoute que ces derniers seront certainement revus à la baisse après la mise en concurrence des entreprises.

M. Devaud recommande donc le renvoi en commission afin de permettre une progression rapide du dossier.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix le renvoi de la délibération n° 2011-25 à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments qui est **accepté à la majorité évidente**.

* * *

5. **Délibération n° 2011-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 10'000.- destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare**

M. Tremblet rappelle que cette délibération remplace celle à laquelle le Conseil municipal avait sursis lors de sa séance précédente. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président demande si un membre du Conseil municipal désire s'exprimer sur le vote immédiat proposé par le Bureau.

M. Hernot demande de renvoyer en commission cette délibération en raison d'un manque de précisions dans l'exposé des motifs. De plus, il remarque que le budget n'intègre pas les frais relatifs à la clôture mentionnée dans le descriptif.

M. Tremblet met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à la majorité évidente**.

M. Devaud ne comprend pas la remarque de M. Hernot. Une compensation de CHF 10'000.-, dont la moitié est prise en charge par le service vétérinaire du Canton, est prévue pour l'agriculteur qui met ce terrain à disposition de la Commune, et qui aura à sa charge la pose d'une clôture.

M. Hernot souhaite avoir des précisions sur le type de clôture. S'agit-il d'un grillage ou d'une clôture naturelle ?

M. Devaud indique qu'il s'agit d'une clôture limitative, qui pourrait être constituée de bottes de paille, mais il reconnaît n'avoir pas discuté des détails avec l'agriculteur concerné. Il rappelle qu'un tournus annuel sera établi entre les agriculteurs et pourra donner lieu à des choix différents selon l'agriculteur.

M. Robert explique que le renvoi de cette délibération en commission avait été demandé en raison du manque de détails fourni par la délibération. Ce sujet ayant déjà été débattu en commission, où un coût minimal de CHF 32'000.- pour une telle clôture avait été discuté, le conseiller municipal remarque que la nouvelle

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

délibération prévoit CHF 10'000.- pour une clôture. Or, il se souvient que ce montant faisait référence à une compensation de perte de gain suite à l'abandon des cultures sur la parcelle concernée. De l'avis du conseiller municipal, il existe donc une certaine confusion dans ce dossier.

M. Devaud déclare qu'effectivement la somme représente une compensation suite à l'abandon des cultures sur cette parcelle et non le financement d'une clôture, qui *in fine* est à la charge de l'agriculteur. Si la Commune avait eu pour objectif l'installation d'un tel élément, un devis aurait été présenté au Conseil municipal.

Mme Despond trouve que cette compensation va de soi, mais émet des doutes quant à la sécurité qu'offre une clôture.

M. Devaud souligne qu'il ne s'agit pas d'une question de sécurité mais de la mise à disposition d'un terrain destiné aux ébats des chiens, une démarche qui a déjà prouvé son utilité par ailleurs.

M. de Préville se dit favorable à la délibération, prend acte du faible coût présenté, et imagine volontiers un grillage à poule pour un coût modique, rappelant au passage qu'un chien de taille supérieure peut aisément passer par-dessus un grillage.

M. Hulliger propose, afin de clarifier la compréhension de la délibération, de supprimer la mention d'une clôture dans les exposés des motifs.

Mme Revillet trouve qu'une clôture a aussi l'avantage de protéger la population des chiens qui pourraient s'échapper du terrain, une sécurité qu'elle apprécierait personnellement.

Le débat étant clos, **M. Tremblet** met au vote la **délibération n° 2011-16**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 10'000.- destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare

Vu la motion n° 2010-05 présentée par M. François Haldemann, au nom du groupe radical, demandant la mise à disposition d'un terrain agricole d'un hectare au minimum pour permettre aux propriétaires de laisser courir librement leurs chiens, votée favorablement par le Conseil municipal;

Vu les espaces restreints dans lesquels les chiens peuvent être laissés en liberté;

Vu l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt durant la période de reproduction de la faune locale du 1^{er} avril au 15 juillet;

Vu l'opportunité d'améliorer la cohabitation entre les détenteurs de chiens et les agriculteurs;

Vu la participation financière de l'Etat de Genève à l'entretien de cette parcelle agricole;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 19 OUI, 2 NON ET 6 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 10'000.-** destiné à financer l'entretien d'un espace de liberté réservé aux chiens en zone agricole d'une surface d'un hectare,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 10'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 10'000.- en une annuité, en 2012, qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 33.331.

* * *

6. **Délibération n° 2011-26 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 38'400.- destiné à la création d'un poste à 80% d'éducateur-trice en soutien psychoéducatif à durée indéterminée au service de la petite enfance, correspondant au paiement du salaire et des charges sociales dès le 1^{er} septembre 2011 et d'intégrer ce poste au budget de fonctionnement dès 2012. Rapport de la commission petite enfance et écoles (Mme Luzzatto, R)**

M. Tremblet précise que le Bureau propose le **vote immédiat**, ce qui **est accepté à la majorité évidente**.

Mme Luzzatto donne lecture du rapport de la commission petite enfance et écoles tenue le 3 mai 2011 en présence de Mme Boget pour le Conseil administratif, et de Mme Kummer et M. Solai pour l'administration:

"La séance est ouverte par la présidente, Mme Ecuyer, avec les salutations d'usage.

Il nous est fait part de l'augmentation significative d'enfants ayant des besoins éducatifs particuliers dans les institutions ainsi que du besoin d'un poste de soutien.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Mme Kummer donne aux commissaires un exemple concret d'une problématique rencontrée au sein de la crèche des Boudines. La détection précoce des enfants présentant un problème est très importante. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir au service de la petite enfance une personne qualifiée, qui puisse soutenir les équipes éducatives lorsqu'elles accueillent des enfants présentant des difficultés d'intégration ou des enfants avec des troubles de comportement qui nécessitent d'adapter le cadre pédagogique de l'accueil. En effet, la nouvelle loi (LIJBEP C1 12) dit que les institutions ont la responsabilité d'intégrer les enfants qui ont des besoins éducatifs spécifiques et ceci jusqu'au bout de ce qui est gérable.

Mme Kummer informe les commissaires qu'en 2010, 38 enfants accueillis à Meyrin ont eu besoin d'un soutien pour des besoins éducatifs particuliers. L'ensemble des heures pour la gestion de ces cas a représenté l'équivalent d'un poste à 75%. Si la demande de ce poste a été faite à cette période de l'année, c'est que les éducatrices découvrent les difficultés des enfants nouvellement accueillis à la rentrée de septembre.

Une discussion s'ouvre et il est répondu aux différentes questions des commissaires. Finalement, la présidente soumet au vote la proposition d'un poste d'éducateur à 80%. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Nous est ensuite présenté le bilan concernant la petite enfance pour les années 2007 à 2011. Mme Kummer passe en revue ce qui a été fait dans les différentes institutions de la Commune. On peut relever comme un grand changement l'accueil familial de jour. En effet, les mamans de jour ont été remplacées par des accueillantes sur la base d'un contrat-cadre leur donnant ainsi un statut décent en participant aux charges sociales, un encadrement professionnel et de la formation continue.

Il faut également relever que la liste d'attente des enfants dans nos différentes institutions est en augmentation. Pour l'ensemble des structures, cela représente actuellement 351 demandes en attente de placement.

Finalement, Mme Kummer met fin à son rapport et nous la remercions de sa collaboration."

M. Brulhart fait part de la position du parti socialiste sur la première partie de la délibération :

"Le nombre d'enfants en difficulté d'intégration ou ayant des problèmes de comportement est en augmentation constante. Les éducatrices ou éducateurs de la petite enfance ne sont pas compétents pour apporter l'aide et le soutien nécessaires à ces enfants. Tout en s'occupant des autres, ils ont besoin d'un cadre particulier qu'un éducateur ou une éducatrice serait en mesure de donner tant à l'enfant qu'aux parents. De plus, la réalité de la société, à savoir le taux de chômage qui évolue sans cesse, amenant des difficultés financières pour les parents, sans oublier d'autres paramètres, se répercutent inévitablement sur les enfants et leur comportement. Il est donc indispensable de s'occuper de ces enfants en difficulté, dès le plus jeune âge, car leur avenir dépendra du soutien qu'ils auront reçu dans leur enfance.

C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste votera la délibération n° 2011-26 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 38'400.-."

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Mme Ecuyer donne lecture de la position du groupe radical :

"Plus tôt les difficultés de comportement ou de développement d'un enfant sont diagnostiquées, plus grandes sont les chances d'aider parents et éducateurs à résoudre les problèmes. Pour se conformer à la loi, il est obligatoire d'intégrer dans les institutions des enfants ayant des besoins spécifiques. Cela nécessite l'intervention de personnel spécialement formé dans ce domaine. La délibération qui nous est soumise répond à cette demande. Le groupe radical soutiendra cette délibération."

Mme Boccard fait part de la position du parti démocrate-chrétien :

"Au vu des difficultés rencontrées chez un nombre croissant d'enfants par les collaborateurs de la petite enfance des trois sites, présentant des troubles divers, notre groupe acceptera l'engagement d'une éducatrice en soutien psychoéducatif afin de soulager le personnel et répondre efficacement aux besoins et soutien des enfants et familles concernées."

Mme Doudin partage la position du parti des Verts :

"En 2010, 38 enfants accueillis dans nos institutions pour la petite enfance ont eu besoin d'un soutien pour des besoins éducatifs particuliers. Nos éducateurs-trices de la petite enfance ont bien sûr une très bonne formation, mais sont formés en tant qu'éducateurs "de la normalité". Nous adhérons totalement au principe que nos institutions ont la responsabilité d'intégrer les enfants qui ont des besoins éducatifs spécifiques. Il est donc de notre ressort de fournir le personnel nécessaire pour la prise en charge la plus adéquate de ces enfants, ainsi que de leurs familles. Nous relevons également que le poste d'éducateur-trice en soutien psychoéducatif a déjà été mis en place à Onex, Lancy et Vernier, et soutenons donc totalement cette délibération."

Mme Rimani dit que le groupe A gauche toute accepte cette délibération sur la base des motifs clairement exprimés en commission par la responsable du service concerné.

Mme Schweizer informe que l'UDC votera favorablement cette délibération.

Mme Girardet déclare que l'Alliance des indépendants meyrinois acceptera bien évidemment cette délibération, et s'interroge sur la possibilité de la création d'un second poste similaire.

Personne ne désirant encore s'exprimer, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2011-26**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 38'400.- destiné à la création d'un poste à 80% d'éducateur-trice en soutien psychoéducatif à durée indéterminée au service de la petite enfance, correspondant au paiement du salaire et des charges sociales dès le 1^{er} septembre 2011 et d'intégrer ce poste au budget de fonctionnement dès 2012

Vu le nombre croissant d'enfants accueillis dans les trois institutions de la petite enfance qui présentent des troubles du comportement, des troubles du développement, des problèmes de santé ou des handicaps avérés et réclament une attention éducative particulière;

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Vu les taux d'encadrement de personnel calculées pour assumer la prise en charge de groupes d'enfants qui ne présentent pas de besoins éducatifs spécifiques et pour soutenir les équipes gagnées par un épuisement progressif;

Vu la nécessité de renforcer les outils de dépistage pour mettre rapidement en place des procédures d'accompagnement destinées à soutenir les professionnelles;

Vu l'investissement du service de la petite enfance pour accompagner les parents dans un processus d'acceptation et trouver ensemble des solutions qui respectent les besoins spécifiques de leur enfant;

Vu les nombreuses familles isolées dont les enfants fréquentent les structures d'accueil de la petite enfance et pour lesquelles un soutien dans leur rôle parental, voire un accompagnement vers d'autres services spécialisés, est indispensable;

Vu la Loi cantonale sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP C 1 12) qui demande aux communes de renforcer la mission des institutions de la petite enfance pour accueillir ces enfants;

Vu la séance de la commission petite enfance et écoles du 3 mai 2011 dont la majorité des membres présents a appuyé cette demande;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission petite enfance et écoles;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de créer un poste à 80% d'éducateur-trice en soutien psychoéducatif à durée indéterminée au service de la petite enfance dès le 1er septembre 2011 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2012,
2. d'ouvrir un crédit de CHF 38'400.- destiné à couvrir les frais éventuels de recrutement ainsi que le salaire et les charges sociales pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2011,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2011 sous la rubrique 54,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2011, devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

7. **Délibération n° 2011-27 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 145'000.- destiné à financer la mise en œuvre des mesures organisationnelles préconisées suite à un audit du service de l'environnement. Rapport de la commission des finances élargie (M. de Préville, Ve)**

M. Tremblet informe que le Bureau propose un vote immédiat, sur lequel le Conseil sera invité à s'exprimer après lecture du rapport de la commission des finances élargie.

M. de Préville donne alors lecture de ce rapport :

"Une commission exceptionnelle des finances élargie a été convoquée le 5 mai pour présenter aux commissaires de la commission des finances une délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 145'000.- destiné à financer la mise en œuvre des mesures organisationnelles préconisées suite à un audit interne du service de l'environnement. Le Conseil administratif souhaitait pouvoir présenter cette délibération à la présente séance du Conseil municipal.

Après les salutations d'usage, le président passe la parole au secrétaire général de l'administration communale. Ce dernier rappelle aux commissaires qu'une enquête de satisfaction interne et anonyme a été menée de juin à octobre 2010. Cette enquête a révélé des insatisfactions et des difficultés relationnelles au sein du service de l'environnement, particulièrement des problèmes au niveau de l'ambiance de travail, des sentiments d'iniquité de traitement, et des sentiments de souffrance due à du harcèlement moral. Le Conseil administratif a donc fait appel à un expert externe pour faire un audit relationnel du service de l'environnement pour évaluer l'étendue du problème et esquisser des pistes de solutions. Cet audit a eu lieu au début 2011. L'expert a mené des observations in situ et des nombreux entretiens individuels avec les différents employés du service. Ses honoraires ont été pris sur le budget de fonctionnement.

Cet audit, plus fin que le précédent, indique, en positif, que : le service de l'environnement est doté de très bonnes compétences métiers ; les équipements et outils de travail sont de très bonne qualité ; les salaires et prestations sociales sont pleinement satisfaisants. Mais le sentiment d'iniquité est réel et aurait sa source dans un manque d'évaluation objective par la hiérarchie et dans des différences de normes au sein du service et ceci a engendré un manque de confiance envers la hiérarchie. Un responsable du service aurait eu des comportements inadéquats et provoqué des discordes. La répartition des rôles et responsabilités et les processus de prise de décision sont à revoir et améliorer. Les relations entre collègues du service sont franchement mauvaises.

Il propose donc que les actions suivantes soient mises en place : développer et partager une vision motivante du service ; renforcer les compétences de gestion d'équipe au sein du service ; réorganiser le fonctionnement du service (rôles et responsabilités, processus de prise de décision).

Le secrétaire général nous présente les éléments qui constituent la demande de crédit de cette délibération : supervision temporaire du service (CHF 6'000.-) ; coaching du responsable de service (CHF 15'000.-) ; événement "temps zéro" pour recréer une certaine animation au sein de l'équipe (CHF 15'000.-) ; mise en œuvre de la réorganisation (CHF 90'000.-) ; formation de l'ensemble des cadres à la gestion d'équipe (CHF 16'000.-), pour un total de CHF 145'000.-L'ensemble de ces opérations, si ce crédit est voté au Conseil municipal de mai, se terminerait en décembre 2011.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Le secrétaire général précise que le principal responsable de cette situation délétère ne fait plus partie du personnel.

M. Devaud comprend l'étonnement des commissaires devant cette annonce car le service de l'environnement jouit d'une excellente image auprès des habitants. Il demande aux commissaires de soutenir cette délibération.

Un commissaire confirme son étonnement et demande ce qu'a fait la commission du personnel dans cette affaire. Le secrétaire général lui précise que l'audit a bien critiqué l'action de cette commission et que cette commission a subi des pressions de la part du service de l'environnement pour bloquer la situation.

Un autre commissaire a relevé dans l'exposé du secrétaire général qu'il s'agissait de sentiments plutôt que d'actes concrets, ce qui devrait appeler à la prudence. Il y a, selon lui, une lacune dans la gestion des ressources humaines. Le service des ressources humaines aurait dû être alerté beaucoup plus tôt. C'est l'enquête de satisfaction menée en fin de législature qui a mis au jour ces problèmes graves. Il convient donc d'envisager la mise en place de dispositifs permettant la détection rapide de tels dysfonctionnements. Une autre possibilité est envisagée de procéder à des déplacements horizontaux des chefs de service, ce qui éviterait le pourrissement de certaines situations comme celle que nous traitons ce soir. Ce commissaire se dit clairement en faveur de cette délibération. Le secrétaire général reconnaît la nécessité de la prudence et précise que des actes concrets ont bien été identifiés pour corroborer les plaintes reçues, des témoignages croisés ont révélé la réalité des comportements incriminés. Des mécanismes de "détection" sont en train d'être mis en place.

Un commissaire manifeste sa surprise et sa déception. Il regrette l'absence en cette assemblée de l'expert qui a mené l'audit et d'un représentant du service de l'environnement. Le secrétaire général rappelle qu'il n'appartient pas au Conseil municipal de prendre parti, mais au Conseil administratif. M. Devaud ajoute que ce sont les employés à travers l'enquête qui ont tiré le signal d'alarme et que le Conseil administratif veut agir vite pour sauvegarder ce service.

Un commissaire prend note que la personne, source d'une partie de ces problèmes, a été identifiée et demande si une procédure de team-building est envisagée. Le secrétaire général partage le souci de reformer une concertation interne dans un groupe d'employés qui ont été jusqu'à saboter mutuellement leur travail.

Un commissaire relève la mention de l'absentéisme et s'en étonne. Quelle que soit la source du harcèlement moral, il est important que les responsabilités soient établies. Il demande également si le déplacement de l'emplacement du service a été pris en compte dans la démarche actuelle. M. Devaud lui répond que ce déplacement n'est pas pour bientôt alors que la démarche proposée doit avoir lieu en 2011.

Un commissaire pense que les mesures proposées sont bonnes mais voudrait souligner l'action insuffisante des ressources humaines et de la commission du personnel. Il est important que les collaborateurs puissent s'adresser à des personnes extérieures à l'administration. Le secrétaire général indique que ce processus est prévu par le nouveau statut du personnel et est en train d'être mis en place et M. Devaud précise qu'un nouveau responsable des ressources humaines a été engagé.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Un autre commissaire se demande si la commission du personnel a toute la confiance des employés. Le secrétaire général reconnaît que le service du personnel comme la commission du personnel ont un rôle dans ce genre d'affaires. Les membres de la commission du personnel vont être en partie renouvelés (élections) et une formation est à prévoir pour ses membres.

Un commissaire s'étonne de la découpe des éléments de la délibération. Le secrétaire général lui répond que deux types de consultants (junior et senior) vont intervenir et que la réforme organisationnelle va prendre un temps certain.

Un commissaire demande plus de détails sur cette réforme organisationnelle. Le secrétaire général lui précise que des groupes de travail vont être constitués pour élaborer des plans d'action. On estime la charge de travail à cinq jours de travail mensuel pour les consultants.

Un commissaire félicite le Conseil administratif pour la mise en place de cet audit et reconnaît la difficulté d'identifier ce genre de problèmes.

Un commissaire estime que l'investissement que représente cette délibération en vaut la peine et demande si des entretiens de collaboration sont prévus tous les ans. Le secrétaire général confirme que des entretiens sont prévus tous les deux ans ou moins si besoin est.

Le président met au vote la délibération qui est acceptée à l'unanimité."

Le rapport étant lu, le **vote immédiat** est mis aux voix et **accepté à la majorité évidente**.

M. Dumalle remercie M. de Préville pour ce rapport, relativement complet, mais voudrait tout de même revenir sur certains points, en commençant par la surprise des commissaires face aux explications de l'administration communale sur ce conflit de personnel dans un service qui semblait donner entière satisfaction. Le conseiller municipal relève que les dysfonctionnements au sein de l'administration communale n'ont, malheureusement, pu être mis au jour qu'à travers une enquête de satisfaction. Il se réfère en particulier à la double casquette qu'un chef de service a assumée des mois durant, et au fait que le service des ressources humaines n'ait pas eu connaissance de dissensions au sein d'un service communal.

Sans remettre en question l'ouverture du crédit, que les Verts de Meyrin-Cointrin soutiennent, le conseiller municipal espère que le but visé sera atteint rapidement et que le service des ressources humaines sera renforcé à l'heure où les besoins administratifs augmentent. En conclusion, **M. Dumalle** espère qu'une telle situation ne s'observera pas dans un autre service.

Soulignant l'action indispensable du service de l'environnement pour le bien-être de la population meyrinoise, **M. Hernot** annonce que le groupe socialiste votera favorablement cette délibération.

Mme Despond dit trouver élevé le montant de la délibération, et regrette qu'un travail n'ait pas été fait en amont au sein de l'administration pour éviter cette extrémité. Les chefs de service doivent être à l'écoute de leurs collaborateurs, estime-t-elle, afin de désamorcer tout problème susceptible de détériorer l'ambiance au sein du personnel.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Mme Duay-Duran donne lecture de la position du groupe démocrate-chrétien :

"Rien n'est plus néfaste dans une entreprise que le dysfonctionnement d'un service ou d'une équipe. Dans de tels cas, les collaborateurs peuvent ressentir un malaise, une injustice, une inégalité de traitement au sein de l'équipe, un harcèlement moral, etc., et tous ces facteurs rendent l'ambiance de travail insupportable.

De bonnes compétences techniques peuvent combler ce dysfonctionnement, mais à court terme seulement, car, à long terme, l'abcès va éclater, et il faudra donc, avant tout, entreprendre des mesures radicales pour préserver les collaborateurs, leur santé aussi, et rétablir une harmonie et un bien-être dans le service.

C'est à une telle situation, au sein du service de l'environnement, que l'administration a été confrontée. Le service des ressources humaines a rencontré les collaborateurs pour mieux comprendre la situation et cerner le problème, ce qui a été fait et concrétisé par le départ d'un collaborateur.

Le Conseil administratif a agi de manière radicale en mettant en place un plan d'action en deux phases, dont la première a été de déclencher un audit relationnel effectué par une société externe, afin de préserver les employés et assurer une transparence. Les résultats de l'audit sont exhaustifs, et ils vous ont déjà été cités par notre rapporteur.

La deuxième phase, objet de cette délibération, comprend, entre autres, la mise en œuvre d'une réforme organisationnelle, la supervision temporaire du service par la société externe, la formation au niveau management de l'ensemble des cadres et un coaching des trois responsables du service.

Le coût de cette deuxième phase s'élève à CHF 145'000.- et il a été prévu que la dépense nette sera comptabilisée dans le compte des investissements et amortie en quatre annuités, de 2012 à 2015.

Bien que le montant de CHF 145'000.- puisse paraître élevé, il est important de noter que le coût pour pallier une gestion de conflit est toujours conséquent, car des mesures pour le redressement d'un service (comme celles précitées), sont généralement très coûteuses, mais s'avèrent indispensables, car les collaborateurs doivent avoir du plaisir à travailler, l'efficacité du service doit être améliorée, et des prestations de qualité doivent être garanties aux Meyrinois.

Etant donné ce qui précède, notre groupe est favorable à la dépense prévue dans la deuxième phase et accepte la délibération pour l'ouverture d'un crédit de CHF 145'000.-. Merci de votre attention."

Mme Luzzatto déclare que le groupe radical soutiendra cette délibération.

M. Hulliger informe que l'Alliance des indépendants meyrinois, comme le reste de cet hémicycle, a été abasourdi par cette nouvelle qui touche un service qu'on pensait au-dessus de tout soupçon, et soutiendra cette délibération qu'il trouve totalement justifiée. A l'instar de M. Dumalle, le conseiller municipal exprime son souci que cette situation n'existe pas dans d'autres services.

Mme Riman est d'avis qu'il suffit parfois d'un mauvais élément pour détruire l'ambiance au sein d'un service et annonce que son groupe acceptera cet objet.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Les positions ayant été exprimées, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2011-27**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 145'000.- destiné à financer la mise en œuvre des mesures organisationnelles préconisées suite à un audit du service de l'environnement

Vu les résultats de l'enquête de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale présentés en novembre 2010;

Vu la décision du Conseil administratif d'engager un audit relationnel auprès du service de l'environnement en 2011;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des finances élargie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 26 OUI, ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 145'000.-** destiné à financer la mise en œuvre des mesures organisationnelles préconisées suite à un audit du service de l'environnement,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 4 annuités de 2012 à 2015 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 05.100.

* * *

8. Délibération n° 2011-21 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2010 de la Fondation Nouveau Meyrin

M. Tremblet annonce que le Bureau propose de soumettre cet objet au **vote immédiat**, qui est **accepté à la majorité évidente**.

Etant membre du Bureau et du Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin, **M. Dumalle** s'estime bien placé pour donner à la présente assemblée la position des Verts basée sur une information qu'il considère la plus objective possible. La Fondation, aidée de la régie Daudin & Cie, continue de fournir un excellent travail, assure-t-il, en proposant à la population des logements comportant un excellent rapport qualité-prix et tout en prêtant une attention particulière, tout comme les Verts, à l'amélioration des immeubles en termes de développement durable. La Fondation sera partie prenante au projet des Vergers et partage la préoccupation des Verts, à savoir que celui-ci s'inscrive dans un véritable écoquartier meyrinois.

Les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront donc de manière évidente cette délibération.

A titre personnel, **M. Chambers** souhaite poser une question au sujet du dossier des Vergers discuté en commission d'urbanisme, question sur laquelle il avait à plusieurs reprises, et depuis plus d'une année, attiré l'attention des membres de cette commission. Il estime en effet qu'il existe un conflit d'intérêt impliquant la Commune, qui se cristallise particulièrement en la personne de M. Sansonnens, à la fois conseiller administratif en charge du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et président de la Fondation Nouveau Meyrin. **M. Chambers** se réfère à une analyse conduite par M. Sansonnens sur la capacité financière de la Fondation à investir dans la construction de futurs logements aux Vergers. Une délibération votée en 2010 permet en effet à la Fondation de construire un nombre maximal d'environ 250 logements sur les plus de 1'000 logements prévus dans le cadre de ce projet. **M. Chambers** dit avoir depuis plus d'une année demandé, en vain, à la commission d'urbanisme d'organiser une discussion sur ce thème au sein d'une commission conjointe urbanisme, mobilité et logement & finances, en présence de représentants de la Fondation. Il souhaite que la présente assemblée entende son questionnement sur la capacité de la Commune à construire environ 250 logements pour une valeur d'environ CHF 125 millions, sachant que la Fondation a aujourd'hui des dettes à hauteur de CHF 65 millions, et qu'elle engagerait dans cette opération la majorité de ses fonds propres, à savoir les CHF 25 millions restants sur les CHF 90 millions qui constituent son patrimoine actuel. Si la Commune voulait investir ailleurs sur son territoire, ou participer à d'autres partenariats publics ou privés, elle ne pourrait donc compter qu'avec une capacité financière de la Fondation extrêmement affaiblie.

D'autre part, **M. Chambers** propose une modification du rapport du Conseil de Fondation, en page 18, où il est mentionné que la Fondation reste dans l'attente de la validation du plan localisé de quartier (PLQ) des Vergers alors que celui-ci a d'ores et déjà été validé par le Conseil d'Etat.

Enfin, il voudrait s'assurer que la régie Daudin & Cie, dont a parlé M. Dumalle, donne effectivement satisfaction dans sa gestion des immeubles propriété de la Commune, et si celle-ci pouvait faire l'objet d'une évaluation régulière, comme il est coutume de le faire dans le secteur privé.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

M. Tremblet précise que le rapport 2010 de la Fondation Nouveau Meyrin ne pourra pas être modifié puisqu'il porte sur une période antérieure à la validation du PLQ.

M. Sansonnens confirme cette remarque. Quant aux déclarations de M. Chambers sur les finances de la Fondation, il estime que celui-ci manque d'informations à ce sujet. La Fondation Nouveau Meyrin, poursuit-il, jouit d'un degré d'autonomie puisqu'elle peut financer elle-même certains de ses projets. Elle dispose aujourd'hui d'une cédule hypothécaire de CHF 16 millions achetée lors de la construction des immeubles de Monthoux, qui lui donne une plus grande liberté en rapport aux 50% proposés par le Conseil municipal dans le financement de son engagement dans le projet des Vergers. Il précise que ce n'est que depuis le mois de mai 2011 que la répartition des immeubles dans le futur quartier des Vergers est connue. En-dehors de la Fondation, la Commune ne construira pas mais accordera des droits de superficie. La Fondation se trouve donc au même titre que d'autres fondations, coopératives, ou autres tiers qui souhaitent construire dans le cadre de ce projet. L'avancement du dossier ne permettait pas jusqu'à récemment d'engager des discussions significatives, qui ne pourront avoir lieu que lorsque le Conseil administratif aura pu prendre position sur l'ensemble du dossier.

M. Charpier annonce que son groupe acceptera cette délibération. Il précise que le rapport du Conseil de Fondation, en page 16, fournit un comparatif des consommations qui met au jour une différence importante entre locataires et propriétaires par étage de ces immeubles, ce qui est regrettable en regard des investissements dans une construction Minergie. Il se demande si ce fait pourrait être signalé aux locataires.

M. Sansonnens précise que ce constat est connu de l'administration mais que les séances d'information n'attirent malheureusement que les personnes intéressées. Il faudra donc intensifier les actions de responsabilisation auprès des locataires. Cette expérience servira de base de réflexion pour les actions à entreprendre dans le cadre du quartier des Vergers.

M. Chambers se dit insatisfait de la réponse de M. Sansonnens qui semble ne pas voir où réside le conflit d'intérêt, conflit sur lequel il souhaite encore une fois attirer l'attention de cette assemblée. A ses yeux, les diverses fonctions de M. Sansonnens à savoir, responsable du dicastère de l'urbanisme, président du Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin et auteur d'une étude sur la capacité financière de cette dernière à investir sur un maximum de 50% des droits à bâtir aux Vergers préconisé par le Conseil municipal dans sa résolution n° 2010-18, lui semblent incompatibles.

Quant à la Régie Daudin & Cie, **M. Chambers** considère que M. Sansonnens n'a pas répondu à sa question concernant une possible évaluation de la régie.

En réponse à la première question, **M. Sansonnens** ne voit aucun conflit d'intérêt dans la situation actuelle puisque le dossier a été analysé en collaboration avec la Banque cantonale genevoise, la fiduciaire de la Commune ainsi que la régie Daudin & Cie qui a confirmé l'analyse dans les détails.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

En ce qui concerne la seconde question, il indique que le dossier de la régie a été évalué au moment de l'attribution de la gestion des immeubles de Monthoux, et qu'il a donné satisfaction à la Commune. En outre, il est plus pratique de confier la gestion des 400 logements propriété de la Commune à une seule régie, **M. Sansonnens** précisant encore que, de toute façon, cette décision relève de la compétence du Conseil de Fondation et non de celle du Conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2011-21**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2010 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2010 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

M. Tremblet annonce que les points suivants de l'ordre du jour seront traités simultanément.

9. **Délibération n° 2011-17a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010. Rapport de la commission des finances élargie (Mme Ecuyer, R)**
10. **Délibération n° 2011-18a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010 Rapport de la commission des finances élargie (Mme Ecuyer, R).**
11. **Délibération n° 2011-19a relative à l'approbation du rapport de gestion 2010 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) Rapport de la commission des finances élargie (Mme Ecuyer, R)**

et

12. **Délibération n° 2011-22 relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission des finances élargie :

"Les résultats des comptes de l'année nous ont été présentés au Conseil municipal d'avril par M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif délégué aux finances.

Le budget 2010 a été préparé dans un climat économique morose qui a incité à la prudence. Cependant, avec un total des charges de CHF 78'790'619.- et des revenus de CHF 99'597'273.-, il se dégage un excédent de recettes record de CHF 20'806'654.-, soit 21% du total des revenus, et ce malgré la baisse fiscale accordée par le Conseil d'Etat qui a occasionné un manque à gagner de CHF 3.5 millions.

Si les revenus provenant des impôts des personnes physiques accusent une légère baisse, ceux des personnes morales, et par conséquent de la taxe professionnelle, sont en forte progression. Cela confirme le fait que sur notre commune, l'économie n'a que peu ressenti les effets de la crise. Le total des charges est en diminution de CHF 141'136.- et les revenus marquent une augmentation de 26% par rapport aux prévisions du budget 2010. Ces résultats démontrent clairement que les charges fiscales des Meyrinois sont trop élevées.

Une première commission d'urbanisme et finances élargie nous a permis de prendre connaissance de l'état des investissements à fin 2010. Cette démarche menée en parallèle avec le plan des investissements donne une vision photographique au 31 décembre 2010, et non une projection des dépenses sur l'année en cours. Trente-six comptes sont à clôturer, dont dix-huit hérités de 2009.

Les investissements nets pour l'année 2010 se montent à CHF 15'074'952.85.- et sont en légère hausse par rapport à 2009. Cependant ils restent nettement inférieurs aux dépenses prévues. Il est bon de rappeler que depuis 2006, la Commune a remboursé son dernier emprunt et n'a plus aucune dette. Les investissements sont donc actuellement entièrement autofinancés par la trésorerie de la Commune. L'autofinancement dégagé par les comptes de fonctionnement se monte à CHF 32'506'500.-, soit CHF 5'160'400.- de plus qu'en 2009.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Durant neuf séances de commission des finances élargie, nous avons passé en revue tous les comptes des différents services de l'administration. Au moyen de supports papier et informatique, chaque chef de service a présenté ses activités, commenté les comptes 2010 y afférents et répondu aux nombreuses questions des commissaires.

Etat civil : Ce service gère les événements d'état civil survenant sur le territoire de la Commune et le fichier des citoyens qui bénéficient du droit de cité. Son budget modeste est stable, quasi identique aux deux années précédentes.

Sports et sécurité au travail : Un audit de sécurité a été réalisé en 2010 suite au crédit voté par le Conseil municipal en février 2010, et des actions concrètes ont été mises en place pour diminuer les risques d'accidents du travail. On note une fréquentation stable des installations sportives en général et un bond en avant de 38% pour les sports de glace du fait de l'ouverture de la patinoire couverte qui rencontre un grand succès. Le budget prévu a été respecté, avec une légère baisse de revenus due sans doute à l'été 'pourri' qui a provoqué une baisse de la fréquentation de la piscine.

Affaires culturelles : Nombreuses ont été les manifestations officielles et culturelles organisées par ce service, très appréciées par la population. A relever depuis septembre 2010, les Ballades d'Antoine, concerts mensuels tout public à la salle Verchère, pour créer une animation au village. Les charges et les recettes sont en baisse par rapport au budget prévu.

Bibliothèque : Le fait marquant de 2010 est sans aucun doute la mise en service du bus itinérant. Le premier bilan est très encourageant. Si le nombre de prêts continue à diminuer, les autres services offerts sont plus utilisés, particulièrement l'accueil des classes, y compris la petite enfance, qui est en augmentation de 30% par rapport à 2009. Le budget montre une baisse importante des charges.

Les revenus sont constitués des remboursements ou pertes de livres de photocopies et des amendes.

Théâtre Forum Meyrin : L'année a été marquée par le changement de direction. Les comptes de la saison théâtre nous sont présentés sans les détails des revenus de chaque spectacle, ce qui ne donne pas de visibilité sur le taux d'occupation de la salle. Le nouveau découpage des rubriques nous cause quelques difficultés d'analyse et suscite de nombreuses questions, dont les réponses ne donnent pas toujours satisfaction, d'autant que plusieurs transferts de lignes budgétaires compliquent la compréhension. La comparaison avec les années précédentes est impossible. C'est pour ces raisons que six des onze commissaires à la culture se sont abstenus au préavis final de la rubrique "culture" qui regroupe théâtre Forum, affaires culturelles et bibliothèque, bien qu'ils aient approuvé à l'unanimité les comptes de la bibliothèque et des affaires culturelles. Par rapport à 2009, les charges ont diminué de 11% et les revenus de 16%.

Information, communication : L'accès à internet et intranet a été généralisé pour tous les employés communaux, ce qui facilite grandement leur tâche. La liaison fibre optique est quasiment terminée.

Une enquête sur l'image de Meyrin et une autre auprès des entreprises ont été réalisées.

La nouvelle mouture du journal communal prévu pour janvier 2011 a été finalisée.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Les visites au site internet de la Commune ont progressé de 30% par rapport à 2009. Les revenus des annonces publicitaires ont augmenté de 17% par rapport à 2009, et les cotisations du SIAGG continuent leur ascension.

Petite enfance : Les structures en place fonctionnent à plein rendement et ne peuvent plus répondre aux nombreuses demandes. L'augmentation des cas d'enfants ayant des problèmes de développement ou de comportement qui exigent des besoins spécifiques, nécessite un encadrement spécialisé, voire la mise en place d'un réseau socio-éducatif ad hoc.

L'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier se met en place et reçoit l'adhésion des Communes de Dardagny et Satigny.

Les écarts de budget nous sont clairement expliqués. On constate une baisse de l'écolage à la crèche des Boudines qui n'est pas due à la diminution des effectifs mais à des changements de situation des parents. A l'Espace de vie infantile (EVI), l'augmentation de l'écolage s'explique par le fait que l'établissement a été complet de septembre à décembre.

Au final, les charges sont de 41% moins élevées, et les revenus de 7% plus hauts que prévu au budget.

Ecoles : Les huit écoles primaires de la Commune ont accueilli, pour l'année scolaire 2009-2010, 1'819 élèves et une centaine d'enseignants. En 2010, les restaurants scolaires ont produit une moyenne de 506 repas par jour, soit un léger recul. Une nouvelle salle de restaurant a été aménagée à Bellavista 1 pour soulager celle des Champs-Frêchets.

Les subventions pour les sorties scolaires sont en hausse de 16% par rapport à 2009 et la participation au programme jeune public du Forum, de 81% pour la même période. Les résultats correspondent au budget établi.

Jeunesse : Dans les activités proposées à la jeunesse, le soutien au financement des centres aérés, des colonies et des camps qui accueillent des jeunes Meyrinois a été poursuivi, de même que le subventionnement au Cycle d'orientation pour les courses d'écoles et les camps de neige des élèves meyrinois. Un diagnostic jeunesse destiné à cerner les divers comportements des jeunes sur l'espace public a été réalisé. Les charges sont en augmentation de 4% par rapport au budget.

Action sociale : Ce service agit dans les domaines de l'action sociale individuelle, de l'action sociale communautaire, des réseaux de solidarité, de l'Antenne Objectif Emploi et de l'aide au développement. On note une diminution des charges de l'action sociale individuelle, qui a moins de dossiers financiers, mais si le nombre de dossiers non financiers est stable, ceux-ci sont souvent plus complexes et difficiles à résoudre.

Les charges générales sont en diminution de 5% par rapport à 2009 malgré un crédit exceptionnel de CHF 100'000.- voté pour les sinistrés d'Haïti.

L'aide au développement a pu accorder des subventions à 26 associations pour un montant de CHF 548'500.-.

Environnement : Budget prévisionnel respecté, les frais non budgétés sont largement compensés par des non-dépensés.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

On note la forte augmentation de 84% des revenus des ventes de verre, papier, alu, etc., due au coût élevé du carton. Si la neige abondante de l'hiver a contraint à de grosses dépenses supplémentaires de produits de salage, la facture du déneigement des routes cantonales envoyée à l'Etat était aussi bien salée (CHF 118'300.-). Ces deux postes ont augmenté les revenus de 136% par rapport au budget.

Gérance et entretien des bâtiments : On constate des perturbations dans l'organisation du travail dues à l'absence prolongée d'un collaborateur accidenté. Les charges sont en diminution de 11%, et les revenus, de 16% par rapport à 2009. En raison d'une lecture difficile des consommations d'énergie, et particulièrement de l'eau, le vote de ce budget se soldera par un grand nombre d'abstentions au niveau des charges, dans l'attente de précisions. Un tableau avec la répartition détaillée de la consommation d'eau dans les bâtiments communaux ainsi que les coûts, nous a été présenté en dernière séance. Ce type de tableau donne satisfaction et sera repris pour toutes les énergies.

Urbanisme, travaux publics et énergie : 2010 a été marqué par de nombreux travaux : la Direttissima, la galerie de décharge, le chauffage à distance, entre autres.

Nombreux sont les projets dans le domaine de l'énergie et de la mobilité.

Le service fonctionne majoritairement par voie de délibération, ce qui explique le nombre de lignes restreint dans les comptes.

Un supplément de charges de CHF 60'000.- et une baisse de revenus de CHF 31'780.- apparaissent par rapport au budget établi.

Aînés, permanences juridique et fiscale : Notre commune compte de plus en plus de personnes en âge d'AVS (3'786 à fin mars 2011). Nombreuses ont été les activités organisées avec la collaboration de bénévoles. On note une fréquentation toujours en hausse du Jardin de l'Amitié (7'537 visiteurs en 2010). La permanence fiscale a fait 492 déclarations, et la permanence juridique a traité 465 dossiers.

L'augmentation des charges est de 9%, et celle des revenus, de 20% par rapport à 2009.

Police municipale : La nouvelle loi sur les agents de la police municipale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, d'où un renouvellement des uniformes moins coûteux que prévu. On note une baisse importante des revenus, avec la suppression de la vente des passeports dès mars 2010 (- 58%), ainsi que des frais de surveillance, en raison d'une saison de piscine pluvieuse.

Les charges sont en baisse de 32% et les revenus de 14% par rapport au budget.

Service du feu : L'événement de 2010 est la mise en service du nouveau tonne-pompe !

Les heures de service commandé sont en hausse de 13,9%. Les charges ont diminué de 2% et les revenus ont augmenté de 7% par rapport au budget.

Protection civile : La participation aux frais du groupement intercommunal de la protection civile est moins élevée de 10% et la location des abris PC, difficile à prévoir, a été sous-évaluée. Charges en hausse de 4% et revenus de 66% par rapport au budget.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Administration générale : Les fournitures et frais de bureau ainsi que ceux de port et de CCP sont en forte augmentation (respectivement + 75% et + 161% par rapport aux prévisions). Une analyse fine sera faite sur ces deux postes pour en déterminer les motifs et trouver des solutions. Les flexicard sont dès 2010 soumises à la TVA mais sont toujours vendues CHF 30.-. On observe peu d'écart par rapport au budget.

Ressources humaines : Aucun nouveau poste n'a été proposé au budget 2010, vu les incertitudes découlant de la crise économique. Dans le cadre des mesures anticrise, l'Antenne objectif emploi a été renforcée, et des emplois d'une durée maximum d'une année financés par une ligne budgétaire existante ont été proposés dans l'administration.

Une présentation globale des ressources humaines nous a permis d'avoir une vision générale de l'évolution des effectifs et des charges du personnel dans chaque service. Au 31 décembre 2010, l'effectif total du personnel était de 347 personnes, dont 256 à contrat fixe et 91 auxiliaires, soit à plein temps, soit à temps partiel.

Le total des charges des ressources humaines d'un montant de CHF 30'401'935.- sont de 4% plus élevés qu'en 2009. Les revenus sont, de même, en hausse de 37%.

Finances générales : Les charges et des revenus 'finances' ainsi que les pertes sur débiteurs, les amortissements et le financement des investissements nous ont été présentés en détail. On constate une augmentation par rapport au réel 2009 de 21% des charges, et de 11% des revenus, et un écart par rapport au budget 2010 de + 5% pour les charges, et de + 30% pour les revenus. Le vote du montant des revenus suscite une abstention.

L'ensemble des comptes présentés ont été préavisés favorablement par les diverses commissions concernées, généralement à l'unanimité.

Le Président passe alors au vote du résultat général des comptes.

Préavis de la commission des finances :

Financement des investissements 2010 :

Total des dépenses : oui à l'unanimité

Total des recettes : oui à l'unanimité

Investissements nets : oui à l'unanimité

Total général des charges : CHF 78'790'619.47.- : oui à l'unanimité

Total général des revenus : CHF 99'597'273.71.- : 10 oui, 1 abstention

Excédent de recettes : CHF 20'806'654.24.- : oui à l'unanimité

Délibération 2011-17a relative à l'approbation des crédits budgétaires complémentaires 2011 : 10 oui, 1 abstention

Délibération 2011-18a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010 : 10 oui, 1 abstention

Délibération 2011-19a relative à l'approbation du rapport de gestion du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement : 10 oui, 1 abstention

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Je ne saurais terminer ce rapport sans adresser au Conseil administratif, aux chefs de service et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce compte rendu, mes vifs remerciements pour le travail considérable qu'ils ont fourni afin que cette présentation soit claire, précise et détaillée pour répondre au mieux à nos attentes.

Je vous remercie de votre patience et de votre attention."

M. Tremblet remercie la conseillère municipale pour ce rapport détaillé et ouvre le débat, notant au passage que les demandes de parole sont peu nombreuses.

Mme Girardet s'étonne également du peu de voix qui s'élèvent, avant de donner lecture de la position de son groupe :

"Je commencerai mon intervention par des remerciements – une fois n'est pas coutume. Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement toute l'équipe de l'administration qui a contribué à l'excellence de ces résultats. Ma reconnaissance et mes remerciements s'adressent tout particulièrement aux chefs de service pour la parfaite présentation des comptes 2010. C'est grâce au strict respect des budgets alloués que Meyrin peut se targuer d'avoir des finances saines. Merci également aux nombreuses entreprises de la commune, sans qui l'excédent de recettes n'aurait jamais atteint de tels sommets. Merci aux contribuables meyrinois pour leur sens du devoir et leur participation aux redressements des finances publiques. Merci enfin à Mme Ecuyer pour son excellent rapport.

Faut-il de manière rituelle entamer cette déclaration politique par une immense clameur de satisfaction ? Faut-il feindre la surprise et s'exclamer comme le fait le Conseil administratif avec autocongratulation à l'apparition "d'un nouveau record de revenus excédentaires sans précédent" ? Et bien non, Mmes et MM. les conseillers municipaux, nous n'exploserons pas de joie d'apprendre que pour la 12^e année consécutive, le contribuable meyrinois s'est fait spolier ! Et cette fois de plus de CHF 20 millions sur un budget avoisinant les CHF 80 millions, cela fait tout de même 20% de trop ! Alors oui, baissions les impôts comme le Conseil administratif nous proposait de le faire en novembre 2010 sur le budget 2011. Je me permets toutefois de citer un passage de mon intervention lue devant ce Conseil en novembre 2009 à propos du budget 2010, celui précisément dont nous approuverons les comptes ce soir :

"Comme le budget doit être équilibré, le Conseil administratif nous a présenté un budget dont le montant des recettes est intentionnellement inférieur de CHF 10 millions par rapport aux comptes 2008.

Par conséquent, soit le Conseil municipal décide de l'ignorer et de continuer de ponctionner le contribuable pour créer des excédents répétitifs, soit il décide de faire intervenir une baisse sensible des centimes additionnels pour se mettre dans la légalité qui interdit les réserves budgétées.

Il semble que le principe de la grande prudence l'emporte sur le bon sens et l'offre d'une relance possible par la baisse des impôts".

Ce principe de base, le citoyen de la classe moyenne l'a d'ailleurs fort bien compris. Par une écrasante majorité (plus de 71%), la population de Meyrin a exprimé son ras-le-bol de voir un Conseil municipal continuer de voter des impôts injustifiés afin d'encaisser impunément des excédents prévisibles (budgétés ?) mais superflus.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Ceci dit, vous pouvez sans autres corriger la déclaration du Conseil administratif qui soutient que "le refus du budget a déterminé les partis de l'Entente à lancer un référendum". Quelle arrogance ! Qu'un Conseil administratif ne sache pas reconnaître les partis et groupes qui lancent un référendum est une chose, mais qu'il écrive son ignorance est détestable et révélateur du peu de cas qu'il fait de la vox populi. Alors Mme et MM. les conseillers administratifs, réveillez-vous ! Votre déclaration datée du 19 avril était précédée de deux élections qui auraient pu peut-être vous rappeler que le MCG existe sur Meyrin et que l'UDC ne fait pas encore partie de la grande fraternité de l'Entente ! Pour rappel, le MCG était signataire du référendum, avec l'UDC et l'Alliance des indépendants meyrinois aussi.

Revenons à notre excédent de CHF 20 millions. Que faire à présent d'une telle somme puisque la loi interdit aux communes de faire des réserves ? Et bien, pour cette arrivée d'argent "imprévue", le Conseil administratif propose des dépenses soudaines et surprenantes ! C'est le privilège du riche, nous dit-on. On peut se permettre quelques "coups de cœur" !

Et oui, on en est là ! Vous voulez un exemple ? On achète une bâtisse à CHF 4.3 millions dans la précipitation, sans que l'objet n'apparaisse une seule fois dans le plan des investissements, sans que la clause de l'utilité n'ait été clairement démontrée, et sans pouvoir en prendre possession avant une attente de cinq ans !! Par contre, pour acheter le terrain en vue d'y construire le lac des Vernes, là, mystère, la commune n'a pas les moyens de payer le juste prix, celui fixé par l'Etat pour une parcelle identique dans le même périmètre de déclassement. On entend encore les Verts accuser les propriétaires d'avarice pour avoir recouru contre une tentative de confiscation de leurs terrains agricoles. Quand cela se passe en Amérique latine, ces mêmes Verts montent aux barricades pour dénoncer cette injustice ! On se réjouit de voir comment le nouveau Conseil administratif va se sortir de l'ornière qu'il s'est creusé tout seul !

Les conseillers municipaux nouvellement élus devront vite montrer la voie à suivre, à commencer par voter un budget 2011 dont les centimes auront été drastiquement réduits.

En cette fin de législature, nous constatons avec regret que bien des projets d'investissement n'ont pas été réalisés. L'objectif premier d'une commune n'est pas de planifier des bénéfices mais bien de planifier et réaliser des investissements. Et là, on n'a rien, ou pas grand-chose ! Le parking est resté au stade zéro, les grues promises pour début 2007 sur les Vergers sont toujours invisibles, le lac des Vernes n'est pas prêt d'obtenir sa nouvelle autorisation de construire, on ne sait pas encore où bâtir une nouvelle mairie ! On ne parle plus qu'à mots couverts d'une nouvelle salle omnisports, l'achat d'un domaine pour y installer le manège n'a pas été retenu. Ces projets faisaient pourtant l'objet des beaux programmes de législature des partis majoritaires... en 2007 ! Sur les CHF 30 millions prévus au nombre des investissements annuels, seule la moitié (CHF 15 millions) a été dépensée. Force est de constater que l'administration a énormément travaillé pour le service des travaux et de l'urbanisme et pour le compte de l'Etat, qui avait planifié ses gros chantiers du tram et de la tranchée couverte avec la complaisante sollicitude de notre conseiller administratif et ingénieur civil à ses heures. L'Etat a apprécié les CHF 2 millions que la Commune a généreusement investis pour des travaux d'aménagements sur le parcours du tram.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Pour conclure, nous pouvons constater que malgré une période économique mondiale difficile, la commune de Meyrin, le Canton, comme la Confédération ont résisté, faisant preuve d'une excellente santé économique. Nous insistons pour que cette embellie profite à tous les Meyrinois et qu'un effort conséquent soit entrepris pour endiguer le fléau du chômage. La commune de Meyrin devrait être la première à mettre en œuvre les fondements équilibrés du développement durable ainsi que les récentes recommandations du Conseil d'Etat, qui réalise enfin combien la priorité accordée aux résidents genevois devrait être la règle dans les domaines de l'emploi, de la sécurité, du logement, de la formation. Je crois entendre les slogans d'un parti "populiste" en pleine croissance sur la Commune. Je me réjouis de pouvoir poursuivre ce travail au sein de cette nouvelle formation qui, précisément, entend mettre en action avec bon sens cette politique fondée sur l'écoute et le respect.

C'est dans ces conditions que nous accepterons d'étudier de nouvelles dépenses à l'avenir. Notre souhait va dans le sens d'un équilibre de nos finances, autant dans la construction des budgets que dans le contrôle des comptes. Ce sera certainement l'enjeu prioritaire de la législature qui commence demain."

M. Hernot remercie au nom du groupe socialiste les personnes de l'administration qui ont travaillé sur ces comptes. Son groupe votera favorablement ces comptes mais ne peut accepter le terme de "spolier" utilisé par Mme Girardet. En effet, les excédents de recettes servent à financer les investissements votés dans cet hémicycle, à hauteur moyenne de CHF 15 millions par an lors des trois dernières années.

M. Ragavan relève que l'analyse des comptes s'est faite cette année encore dans une belle unanimité, un résultat qu'il attribue aux présentations, documentations, et réponses aux questions posées, qu'il qualifie de quasi parfaites. Il adresse un grand merci au personnel communal, en particulier aux chefs de service, pour la bonne tenue des comptes et la présentation complète et plaisante des activités communales. Les remarques et évaluations suivantes, souligne-t-il, sont donc des prises de positions politiques exprimant les préoccupations des Verts concernant l'année écoulée, et leur vision pour l'année à venir :

"Nombreux sont ceux, surtout s'ils souhaitent baisser l'impôt communal, qui observent avec inquiétude l'augmentation des charges, sachant bien dans leur for intérieur que les recettes ne vont pas forcément suivre, surtout si l'on baisse l'impôt communal. Or, que faudrait-il faire pour réduire les charges ? Arrêter d'engager du personnel à tours de bras, disent certains. Mais concrètement, si l'on veut que les travaux avancent, que la sécurité soit renforcée, que les enfants aient des places dans les crèches, que l'on soutienne les demandeurs d'emploi meyrinois à retrouver un travail, il faut, et faudra encore, engager du personnel supplémentaire. Tout le monde dans cet hémicycle se vante du riche tissu associatif. Or, ce dernier a des demandes récurrentes et qui augmentent. Là, il manque des sous pour obtenir une licence; là, il faudrait engager une secrétaire; là, il manque des surfaces de glace. Qui ose leur dire non pour réduire les charges ? Nous devons tenir compte des reports de charge de la Confédération vers les cantons, et des cantons vers les communes, qui augmentent et augmenteront également le budget de fonctionnement. Enfin, en raison de notre plan d'investissements ambitieux, il nous faudra certainement à nouveau emprunter de l'argent, et donc payer des intérêts, ce qui aura des incidences sur le budget de fonctionnement.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Donc, même sans nouvel investissement de luxe, les charges vont encore augmenter. Il faudra donc bien qu'un jour, celles et ceux qui veulent freiner ou réduire les charges indiquent clairement où et comment ils veulent s'y prendre afin que tout un chacun puisse se déterminer. Ce jour-là, nous aurons un véritable débat démocratique sur les impôts communaux et sur les priorités dans les dépenses. Ce débat n'a pour l'instant pas lieu, ce qui explique peut-être que seul 31% de l'électorat ait voté dimanche.

Les Verts, même s'ils n'ont pas approuvé la baisse du centime additionnel, souhaitent également que l'on baisse les charges là où c'est possible ou nécessaire, indispensable, et notamment dans la consommation d'énergie. La consommation d'énergie par site doit impérativement être mieux gérée. Je tiens à rappeler à toutes et à tous qu'un logiciel de comptabilité analytique devant nous aider à gérer la consommation a été acheté pour la modique somme de CHF 80'000.-, et qu'il ne nous a fourni pour l'instant aucun rapport. Cette comptabilité analytique est l'outil de gestion d'une administration soucieuse des frais engendrés, permettant de savoir ce que coûte réellement chaque service ou objet, et donc de prendre des décisions judicieuses. Il est évident que tant que l'administration ne nous fournit pas de comptabilité analytique, il sera difficile de gérer la consommation de nos bâtiments. Comment établir des priorités, comment sensibiliser aux économies d'énergie, comment détecter les énergivores sans données fiables et précises ? C'est sur ce point que nous souhaitons que la Commune progresse dans le contrôle des charges. Nous sommes certains que c'est possible, nous disposons des moyens pour le faire, nous savons que c'est nécessaire.

En résumé, nous nous réjouissons néanmoins de la situation saine de nos finances communales. Nous sommes également d'avis que ce n'est pas parce qu'on a de l'argent qu'il faut le jeter par les fenêtres. Nous souhaitons par conséquent qu'un meilleur contrôle des dépenses énergétiques soit clairement une priorité pour l'année à venir, et que les services communaux puissent s'atteler à cette tâche avec l'appui d'un Conseil municipal conscient de cette priorité."

Mme Luzzatto donne lecture de la position du parti radical :

"Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à de si bons résultats dans notre commune. Nous tenons également à remercier les Meyrinois et les Meyrinoises pour leur soutien important au référendum que nous avons lancé avec la droite élargie. Près de 72% de votes favorables expriment un signe très fort en faveur d'une juste gestion de l'impôt communal.

Ce soir, pour que notre Commune retrouve entièrement les moyens de fonctionner et pour que nous puissions aller de l'avant, le parti libéral-radical votera le budget présenté par la Commune, à 43 centimes."

Mme Duay-Duran donne lecture de la position du groupe démocrate-chrétien :

"Les comptes 2010 présentent des revenus exceptionnels avec un excédent de recettes de plus de CHF 20 millions, malgré des pronostics budgétaires plus défavorables, car le budget 2010 préconisait une diminution des revenus, conditionnée par le fait que l'administration fiscale estimait une forte baisse des impôts sur les personnes physiques et personnes morales pour l'année 2010.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Or, par rapport au budget 2010, les impôts sur les personnes physiques ont été supérieurs de 6%. Quant aux impôts sur les personnes morales, nous enregistrons une hausse de 57% par rapport aux comptes 2009 et de 105% par rapport au budget 2010.

Les charges ont été fortement maîtrisées car elles affichent un montant inférieur d'environ CHF 141'000.- par rapport au budget 2010.

Que dire après un tel exploit, si ce n'est souligner, encore une fois, l'excellente gestion des finances de notre commune, menée par notre Conseil administratif pendant cette législature, et plus particulièrement par Jean-Marc Devaud, responsable de ce dicastère, appuyé bien sûr par les responsables des services de l'administration.

Cette bonne gestion a été caractérisée par la vision réaliste et pragmatique de notre Conseil administratif sur les finances de l'année 2010. Elle a été concrétisée lors de l'élaboration et présentation du budget 2011 qui comportait une baisse de 2 centimes additionnels, qui avait été néanmoins refusée en réunion plénière.

La suite, vous la connaissez : la droite a lancé un référendum contre le centime additionnel à 45, référendum qui a abouti et qui a été largement plébiscité le 15 mai par les Meyrinois. Ces derniers en effet, à raison de 71%, ont bien jugé que leur fiscalité était lourde, et accepté cette diminution du centime additionnel tant controversée par quelques partis. Nous nous en réjouissons.

Les comptes de l'année 2010 s'affichent sans dettes et sans emprunts, tout en ayant honoré les investissements qui avaient été prévus et qui pour l'année 2010 se sont élevés à environ CHF 15 millions net. Ces comptes ont été analysés lors des différentes commissions des finances élargies ces dernières semaines et ils ont été favorablement préavisés par 10 oui, et 1 abstention lors de la commission des finances du 5 mai.

Notre groupe, bien sûr, accepte les comptes 2010 et remercie le Conseil administratif et l'administration pour leur excellent travail."

M. Charpier, au nom du groupe A gauche toute, observe que les comptes ont été bien présentés, avec toute la clarté voulue, malgré quelques points contestables trop longs à développer ici mais qui incluent le fonctionnement de Forum Meyrin, raison pour laquelle son groupe s'abstiendra de se prononcer sur les délibérations proposées ce soir.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** met aux voix les délibérations :

a) **Délibération n° 2011-17a**

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 22 OUI, ET 5 ABSTENTIONS

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 suivants, pour un montant total de CHF 2'334'834.86, soit :

No	Libellés	Dépassements en CHF
01	CONSEIL MUNICIPAL	12 077.01
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	12 077.01
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	110.40
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	110.40
05	ADMINISTRATION GENERALE	96 274.04
303	ASSURANCES SOCIALES	6 631.09
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	23 679.72
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	61 372.72
319	FRAIS DIVERS	3 428.41
362	COMMUNES	1 162.10
08	IMMEUBLES DU P.A.	82 442.01
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	49 918.85
303	ASSURANCES SOCIALES	5 596.35
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	151.60
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	2 834.40
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	16 789.45
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	111.36
331	AMORTISSEMENTS P.A.	7 040.00
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	153 551.42
319	FRAIS DIVERS	28 328.07
330	PATRIMOINE FINANCIER	125 223.35
10	ETAT CIVIL	8 884.74
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	4 403.05
303	ASSURANCES SOCIALES	1 333.25
306	PRESTATIONS EN NATURE	2 400.00
319	FRAIS DIVERS	748.44

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

11	POLICE MUNICIPALE	15 928.10
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	2 456.60
303	ASSURANCES SOCIALES	3 964.85
351	CANTONS	9 506.65
14	INCENDIE ET SECOURS	1 556.45
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	0.15
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	909.10
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	533.35
319	FRAIS DIVERS	113.85
16	PROTECTION CIVILE	12 799.10
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	12 499.70
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	299.40
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	73 235.37
303	ASSURANCES SOCIALES	2 065.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1 660.25
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1 536.75
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	60 206.52
317	DEDOMMAGEMENTS	5 856.85
331	AMORTISSEMENTS P.A.	1 460.00
365	INSTITUTIONS PRIVEES	450.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	226 980.58
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	137 159.25
303	ASSURANCES SOCIALES	11 046.35
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	7 131.90
306	PRESTATIONS EN NATURE	30.00
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	34 983.85
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	16 034.33
317	DEDOMMAGEMENTS	61.50
319	FRAIS DIVERS	20 533.40
33	PARCS ET PROMENADES	22 902.20
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	189.55
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5 623.00
306	PRESTATIONS EN NATURE	1 500.70
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	46.05
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	15 521.05
319	FRAIS DIVERS	21.85
34	SPORTS	102 846.90
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	9 559.45
303	ASSURANCES SOCIALES	6 466.30
306	PRESTATIONS EN NATURE	36 303.45
331	AMORTISSEMENTS P.A.	50 517.70

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

35	AUTRES LOISIRS	4 573.36
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	1 294.48
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	110.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1 974.03
366	PERSONNES PHYSIQUES	1 194.85
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	158 505.48
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	122 648.80
303	ASSURANCES SOCIALES	253.15
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3 423.00
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	20 219.00
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	3 518.85
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	6 212.68
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	2 230.00
58	AIDE SOCIALE	101 698.10
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	15 619.40
303	ASSURANCES SOCIALES	170.70
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1.10
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	393.20
361	CANTONS	5 513.70
367	ETRANGER	80 000.00
62	ROUTES COMMUNALES	67 080.73
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4 441.45
306	PRESTATIONS EN NATURE	2 411.05
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	307.55
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	59 552.68
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	368.00
65	TRAFIC REGIONAL	1 718.75
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1 718.75
71	PROTECTION DES EAUX	3 971.97
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	3 067.00
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	904.97
72	TRAITEMENT DES DECHETS	4 954.10
303	ASSURANCES SOCIALES	939.70
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1 101.10
306	PRESTATIONS EN NATURE	911.55
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	841.25
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	1 133.20
319	FRAIS DIVERS	27.30
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	2 464.40
303	ASSURANCES SOCIALES	872.25
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1 158.40
306	PRESTATIONS EN NATURE	379.90
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	53.85

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	42 567.63
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	42 567.63
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	72 467.05
331	AMORTISSEMENTS P.A.	72 467.05
90	IMPOTS	924 752.15
330	PATRIMOINE FINANCIER	588 199.76
351	CANTONS	336 552.39
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	111 049.49
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2 433.64
319	FRAIS DIVERS	13 624.75
320	ENGAGEMENTS COURANTS	1.10
330	PATRIMOINE FINANCIER	94 990.00
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	29 443.33
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	28 357.15
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1 086.18
	TOTAL GENERAL	2 334 834.86

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

b) Délibération n° 2011-18a

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

Vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 21 OUI, ET 6 ABSTENTIONS

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 78'790'619.47 aux charges et de CHF 99'597'273.71 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 20'806'654.24,
3. d'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de CHF 17'146'799.70 aux dépenses et de CHF 2'071'846.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 15'074'952.85,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 15'074'952.85 par l'autofinancement à raison de CHF 32'506'491.01 au moyen de la somme de CHF 11'699'836.77 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 20'806'654.24,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 20'806'654.24 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif un montant de CHF 236'083'808.73 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	107'168'168.86
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		128'915'639.87
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		236'083'808.73

et au passif un montant de CHF 236'083'808.73 qui se compose de:

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	3'612'141.39
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'296'756.55
- Provisions (nature 24)	17'266'799.25
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	10'125'710.95
- Fortune nette (nature 29)	<u>203'782'400.59</u>
Total du passif	236'083'808.73

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2010 à CHF 23'783'145.80.

c) **Délibération n° 2011-19a**

relative à l'approbation du rapport de gestion 2010 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 24 OUI, ET 3 ABSTENTIONS

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2010 de l'OPC Meyrin-Mandement.

d) **Délibération n° 2011-22**

relative au bouclage des crédits d'investissements du patrimoine administratif

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître une économie de CHF 1'323'770.48 :

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie / (dépassement)	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	séance du	montant voté				
1	Renouvel./ Achat matériel informatique, capacité serveurs	09.12.03	175'000	174'769.00	231.00	0.00	231.00
2	Rénovation cuisine Auberge communale	17.11.09	337'300	260'086.18	77'213.82	0.00	77'213.82
3	Mobilier extension Maire	20.12.05	170'000	163'456.61	6'543.39	0.00	6'543.39
4	Construction d'une extension du bâtiment de la mairie	14.06.05	889'000	767'361.82	121'638.18	0.00	121'638.18
5	Réaménagement divers locaux de la Mairie MOBILIER	12.12.00	235'000	198'229.25	36'770.75	0.00	36'770.75
6	Achat camion tonne-pompe service du feu	22-01-08	713'500	713'032.41	467.59	77'150.00	77'617.59
7	Rénovation espace jeux école Cointrin	07.04.09	198'000	197'976.80	23.20	0.00	23.20
8	Rénov. Sol salle de gym éc. Champs-Fréchets	04.03.08	102'000	101'364.25	635.75	0.00	635.75
9	Réalis. 2 sas éc. Bellavista II	06.10.09	80'000	78'744.10	1'255.90	0.00	1'255.90
10	Rénovation jeux éc. Bellavista II	20.04.10	193'500	193'342.25	157.75	0.00	157.75
11	Achat matériel expo & audio. ForuMeyrin	03-04-07	800'000	792'466.75	7'533.25	0.00	7'533.25
12	Projet "lecture hors les murs" bibliothèque munic.	09.06.09	37'000	37'387.33	-387.33	0.00	-387.33
13	Echange parcelles Etat, 13317 / 13733	09-09-08	31'960	31'960.00	0.00	0.00	0.00
14	Achat 7 véhicules service Environnement (CHF 1210'000.-)	15.05.07	156'000	152'306.05	3'693.95	0.00	3'693.95
15	Achat 7 véhicules service Environnement (CHF 1210'000.-)	15.05.07	79'000	79'000.00	0.00	0.00	0.00
16	Achat 7 véhicules service Environnement (CHF 1210'000.-)	15.05.07	25'000	24'868.10	131.90	0.00	131.90
17	Achat 7 véhicules service Environnement (CHF 1210'000.-)	15.05.07	950'000	937'221.68	12'778.32		12'778.32
18	Acquisition parcelles forestières 10118-	17.06.08	17'000	17'000.00	0.00	0.00	0.00
19	Mise en place d'un concept d'évacuation au centre sportif	21.01.03	100'000	92'697.10	7'302.90	0.00	7'302.90
20	Agrandissement espace piscine CS	22.11.05	532'000			0.00	0.00
21	Et. élaboration d'une image dir. 5e étape CSM (34.240.501.14)	30.03.99	100'000	-		0.00	0.00
22	Etude 5e étape CSM	27.01.04	920'000	-		0.00	0.00
23	CSM terrain revêtement synthétique, install. sani., élec.	07.12.04	600'000	-		0.00	0.00
24	CSM Const. terrain foot et rugby, /délib.44a/2004, 4'205'000.-)	07.12.04	3'605'000			0.00	0.00
25	Tribunes & aménagmt ext. stade compét., MOBILIER	24.01.06	560'000			0.00	0.00
26	Tribunes & aménagmt ext. stade compét.	24.01.06	8'790'000	15'106'309.67	690.33	0.00	690.33

27	Rénovation place de skate	15.06.10	120'000	119'984.52	15.48	0.00	15.48
28	Aménagement (cité)espace intergénérationnel exerc.physique	03.03.09	185'000	184'973.27	26.73	0.00	26.73
29	Financement de la rénovation des locaux garderie Arc-en-Ciel	08.04.03	200'000	191'485.25	8'514.75	0.00	8'514.75
30	Remplacement candélabres vétustes, renfor. éclairage public	06.04.04	310'000	308'722.00	1'278.00	0.00	1'278.00
31	Réaménagement ch. Edmond-Rochat	25.02.97	755'000	485'446.10	269'553.90	0.00	269'553.90
32	Aménagement urnes columbarium	20.05.08	340'000	339'060.80	939.20	0.00	939.20
33	Installation de production d'énergie électrique photovoltaïque	30.01.01	300'000	285'172.55	14'827.45	0.00	14'827.45
34	Etude plan directeur des éco-points	18.06.02	60'000	53'799.00	6'201.00	0.00	6'201.00
35	Achat parcelle & bâtiment Vivarium	06.03.07	2'265'000	1'519'266.68	745'733.32	0.00	745'733.32
			24'931'260	23'607'489.52	1'323'770.48	77'150	1'400'920.48

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître un dépassement de CHF 395'849.89 :

No	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie / (dépassement)	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	séance du	montant voté				
29	Diagnostic amiante bât.communaux	20.05.08	116'916	126'730.95	-9'814.95	0.00	-9'814.95
30	Remplacement luminaires école Meyrin-Vaudagne	07.10.08	252'000	253'012.19	-1'012.19	0.00	-1'012.19
31	Désamiantage école Golette	19.05.09	547'000	712'363.20	-165'363.20	0.00	-165'363.20
32	Remplac. entrées autom. piscines Livron & CSM, 09-18	08.04.08	400'000	404'225.65	-4'225.65	5'000.00	774.35
33	Mise en oeuvre de l'Agenda 21 communal de Meyrin	15.06.04	100'000	135'493.55	-35'493.55	27'000.00	-8'493.55
34	Particip. communale ét. d'aménagement concerté Les Vergers	20.05.03	100'000	102'467.05	-2'467.05	0.00	-2'467.05
35	Plan directeur communal	15.06.04	350'000	469'339.50	-119'339.50	0.00	-119'339.50
36	PLQ Les Vergers	09-09-08	182'000	240'133.80	-58'133.80	0.00	-58'133.80
			2'047'916	2'443'765.89	-395'849.89	32'000.00	-363'849.89
				TOTAL DEPASSEMENTS	-395'849.89		

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à CHF 395'849.89 et le total des économies réalisées à CHF 1'323'770.48;

Vu la décision de la commission d'urbanisme élargie du 1^{er} avril 2009 de regrouper toutes les lignes à clôturer en une seule délibération;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

DECIDE

PAR 24 OUI, ET 3 ABSTENTIONS

1. d'entériner les dépassements constatés de :
 - CHF 9'814.95 sur le crédit relatif au diagnostic amiante des bâtiments communaux,
 - CHF 1'012.19 sur le crédit relatif au remplacement des luminaires de l'école Meyrin-Vaudagne,
 - CHF 165'363.20 sur le crédit relatif au désamiantage de l'école de la Golette,
 - CHF 4'225.65 sur le crédit relatif au remplacement des entrées automatiques des piscines du Livron et du CSM,
 - CHF 35'493.55 sur le crédit relatif à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 communal,
 - CHF 2'467.05 sur le crédit relatif à la participation communale à l'étude d'aménagement concerté des Vergers,
 - CHF 119'339.50 sur le crédit relatif au Plan directeur communal,
 - CHF 58'133.80 sur le crédit relatif au PLQ Les Vergers.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

2. d'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de CHF 395'849.89,
3. d'amortir ces crédits complémentaires, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

* * *

13. Délibération n° 2011-23 relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. Tremble annonce que le Bureau propose un vote immédiat. Aucune opposition à l'entrée en matière n'étant exprimée, le **vote immédiat** est mis aux voix et **accepté à la majorité**.

M. Hernot donne lecture de la position du groupe socialiste concernant le budget 2011 :

"En novembre, lors de l'analyse du budget, le groupe socialiste a voté le maintien du centime additionnel à 45. Les chiffres émis à cette date laissaient envisager que les excédents de recettes fiscales permettraient de financer les investissements votés par notre Conseil municipal – environ CHF 15 millions. Lors de l'analyse des comptes, non seulement les excédents de recettes ont pris l'ascenseur, grâce en particulier à la fiscalité des entreprises, mais encore les montants des liquidités disponibles, en raison d'investissements non réalisés, ont eux aussi augmenté. La Commune dispose aujourd'hui, en liquidités, de l'équivalent de trois années d'investissements.

Le parti socialiste n'est ni pour l'endettement, ni pour la thésaurisation. Si, en assemblée générale, le parti socialiste a décidé de préconiser le non au référendum, il ne l'a pas fait de manière unanime. Ce qui veut dire que ce soir, une majorité d'entre nous votera le centime additionnel à 43, et les autres, soit voteront non, soit s'abstiendront."

Mme Girardet annonce qu'elle parle en son nom personnel, son collègue ayant décidé de s'abstenir. Elle signale donc qu'elle acceptera le budget à 43 centimes, mais, pour le budget suivant, préconise une baisse continue, comme elle l'a fait depuis deux ou trois législatures, qu'elle souhaiterait de un ou deux centimes.

M. Boccard donne lecture de la position des Verts :

"Le 16 novembre 2010, une majorité de notre Conseil avait approuvé la délibération n° 2010-41a fixant le centime additionnel à 45 centimes. Un référendum fut lancé contre cette délibération. Les citoyens et citoyennes meyrinois ont été appelés à voter dimanche dernier.

Séance du 17 mai 2011 tenue en séance ordinaire

Ces dernières années, la Commune a beaucoup investi, en réalisant un grand nombre de projets pour les citoyens et citoyennes de la Commune. Cela a pu se faire sans jamais avoir eu besoin de recourir à l'emprunt ; certains d'entre nous se sont d'ailleurs bien targués de cette situation.

Vous le savez probablement, la Commune a un plan des investissements de plus de CHF 220 millions pour les sept années à venir. Dans deux ou trois ans, la Commune (avec la rénovation des Boudines, le Lac des Vernes, l'assainissement, etc.) aura déjà épuisé les excédents et devra, pour poursuivre son développement, recourir à l'emprunt.

Nous nous interrogeons : A qui profite une baisse des impôts? Aux Meyrinois et Meyrinoises, ou comme certains se plaisent à le dire, à la "population"? Certainement pas ! La baisse de deux centimes représente pour une famille gagnant un revenu moyen, une baisse d'environ CHF 70.- par année, alors que pour la Commune, cela représente environ CHF 2 millions. En revanche, elle profite aux entreprises situées sur la Commune qui sont les grandes gagnantes de cette baisse d'impôt. Mais qui financera la future crèche des Vergers ? Qui financera les futures écoles aux Vergers ? Les rénovations ? On se le demande.

Les Verts prennent acte du résultat de la votation du 15 mai sur le centime additionnel et font les observations suivantes:

- La participation sur cet objet a été particulièrement faible. Moins d'un tiers des électrices et électeurs s'est prononcé, ce qui démontre que les impôts communaux ne représentent pas une grande préoccupation à Meyrin.
- Aucun débat n'a eu lieu sur cet objet. Si les électrices et les électeurs ont fait leur choix uniquement sur la base des affiches, les 71.7% en faveur d'une baisse d'impôts ont voté "non à trop d'impôts". On comprend bien que personne ne dise oui à trop d'impôts. Nous aussi, nous disons bien évidemment "non à trop d'impôts". Nous avons cherché à expliquer que le centime additionnel adopté en décembre par une faible majorité du Conseil municipal ne représentait pas trop d'impôts.
- Compte tenu que, dans la campagne autour du référendum, les Verts ont été la seule force politique à appeler à voter oui et à expliquer les raisons de ce choix (dans plusieurs articles de notre journal *La Feuille verte*), nous sommes relativement satisfaits que 1'152 électrices et électeurs aient suivi notre raisonnement et adhéré à nos considérations et préoccupations. Nous continuons à penser qu'ils ont fait le bon choix, même s'ils ne représentent que 28.3%. Nous craignons malheureusement que le temps leur donne raison. Par exemple, la presse de la semaine dernière nous apprenait que les recettes du casino de Meyrin ont baissé de 20%. Or, ce casino est probablement un des plus gros contribuables de la Commune et contribue pour une grande partie aux excédents enregistrés depuis dix ans, approximativement depuis le moment où a été octroyée la licence d'exploitation du casino (2003). Attendez-vous donc à une baisse substantielle des excédents.
- Même si nous respectons évidemment le choix des électrices et des électeurs et ne mettons pas la légitimité de leur choix en question, et ce en dépit de l'absence de débat et d'une très faible participation, nous ne cautionnerons pas, par notre vote, une baisse du centime additionnel et ce par conviction, mais aussi pour que la minorité qui s'est exprimée dimanche soit représentée dans le vote de ce soir.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Au vu de la suppression de la taxe professionnelle et des transferts de charges croissant sur les communes, cela ne pourra qu'avoir un impact négatif sur la trésorerie communale.

Mmes, MM., au vu de ce je viens de vous exposer, les Verts de Meyrin-Cointrin, souhaitant assurer une gestion saine et durable pour les Meyrinois et leurs enfants, refuseront cette délibération."

M. Hamann souligne que les excédents constatés, à savoir CHF 21 millions, correspondent à 18 centimes additionnels de trop. Un budget, relève-t-il, est difficile à calculer étant donné les nombreux facteurs entrant en jeu dans la détermination de la fiscalité. Le budget voté à 45 centimes, bien qu'équilibré, a certainement péché par pessimisme, et les investissements non réalisés ont évidemment gonflé les excédents.

Etant donné les investissements en cours, et tout en se réservant le droit de réviser sa position à la baisse en 2012, le groupe démocrate-chrétien approuvera le budget à 43 centimes afin de donner un signe clair à la population, après plus d'une dizaine d'années marquées par des excédents importants.

Mme Luzzatto donne lecture de la position du groupe radical :

"Nous aimerions dire à ceux ici présents qui ont malheureusement demandé de faire voter un budget à 45 centimes en avançant des arguments dignes d'un scénario catastrophe, que non seulement ils ont eu tort, mais qu'ils n'ont pas su tirer les leçons de leurs erreurs passées. Certains pensaient même que nous serions désavoués par les urnes et souhaitaient que ce référendum ne passe pas. Nous espérons que le résultat sans discussion leur permettra dorénavant de moduler leurs opinions. De plus, cet entêtement à maintenir le centime à 45 a obligé durant plusieurs mois notre administration à travailler en douzièmes, bloquant ainsi d'importants projets votés par le Conseil municipal. En outre, devoir aller aux urnes a coûté plusieurs dizaines de milliers de francs aux contribuables. C'est cher payé pour un caprice !

Nous voterons donc cette délibération avec un montant de 43 centimes."

M. Charpier annonce que son groupe approuve totalement les propos de M. Bocard. Par respect pour la population qui a voté à 72% la baisse du taux à 43 centimes, le groupe A gauche toute s'abstiendra de voter cette délibération.

Mme Hayes prend acte, pour l'Union démocratique du centre, de la position claire de la population, que son groupe suivra en votant la délibération à 43 centimes. Il se réserve néanmoins le droit de demander une baisse plus importante en 2012.

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2011-23**

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu le budget administratif pour l'année 2011 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n°50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Vu la délibération n°2010-41a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2011 avec un centime à 45, votée par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu le référendum lancé contre la délibération n°2010-41a ;

Vu la délibération n° 2010-53 permettant au Conseil administratif de percevoir les revenus et de pourvoir aux charges de la Commune pour la période s'élevant du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, au moyen de six douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2010, votée par le Conseil municipal le 14 décembre 2010 ;

Vu l'aboutissement du référendum par un vote populaire le 15 mai 2011 refusant la délibération n° 2010-41a ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 85'752'943.- aux charges et de CHF 85'811'172.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 58'229.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'320'711.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 12'262'482.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 58'229.-;

Attendu que le nombre des centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 43 centimes;

Attendu que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 23'327'300.- aux dépenses et de CHF 2'264'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 21'062'800.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 21'062'800.- sont autofinancés pour un montant de CHF 12'320'711.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 8'742'089.-;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 14 OUI, 7 NON ET 6 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 85'752'943.- aux charges et de CHF 85'811'172.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 58'229.-;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 43 centimes;
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 à 100 centimes;
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2011 jusqu'à concurrence de CHF 8'742'089.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif;
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2011 tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

* * *

14. **Délibération n° 2011-06a relative au projet de plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484A-526. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Hulliger, AIM)**

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission urbanisme, mobilité et logement :

"Le mardi 17 novembre 2010, notre Conseil adoptait à l'unanimité une première délibération relative au projet de plan de site de Meyrin-Parc. Cette délibération proposait un amendement au point 6 du règlement qui précisait : "Sous réserve de la modification du plan et du règlement afin de permettre une extension mesurée de la crèche des Boudines." Ce complément avait été lui aussi accepté à l'unanimité. Vu les réserves proposées par notre Conseil, le Canton a préféré remettre l'ouvrage sur le métier avec une nouvelle mise à l'enquête et nous demande de nous prononcer à nouveau sur cet objet.

C'est ce qu'a fait la commission d'urbanisme le mercredi 4 mai en présence de MM. Sansonnens, conseiller administratif, et Morand, responsable du SUTPE.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui présente trois modifications :

- 1. Exclusion de la zone prévue pour l'extension de la crèche des Boudines;*
- 2. Adjonction d'un article 6 au règlement 'Aire d'implantation d'une construction nouvelle', adjonction permettant une extension de l'école des Boudines par un bâtiment de hauteur R+1 dévolu à des activités parascolaires;*
- 3. Modification concernant la transformation de la station-service qui ne pourra en aucun cas être démolie et devra, en cas de transformations, conserver son couvert.*

Trois observations ayant fait suite à la mise à l'enquête sont à retenir. Tout d'abord les propriétaires du bloc 'Ciel Bleu' qui souhaitent pouvoir surélever leurs bâtiments ainsi que ceux de la station-service précitée ont contesté leur inclusion dans le plan de site. Tous deux ont reçu une fin de non recevoir de la part du Canton. Enfin, des propriétaires d'un appartement se sont élevés contre les exigences trop contraignantes en cas de rénovation. Cette remarque, communique le Canton, sera transmise à l'expert en énergie pour information.

Suite à une question d'un commissaire, il est précisé que cette délibération, si elle est acceptée, annulera automatiquement la précédente votée en novembre 2010.

La délibération est mise au vote ; verdict : 9 oui, 1 abstentions."

M. Hulliger rappelle les trois observations communiquées, avant d'indiquer qu'il s'est rendu sur le site de la station-service concernée, déclarée non destructible en référence à l'article 4 "Bâtiments maintenus" du Règlement de plan de site. A ce propos, il avoue ne pas saisir l'inclusion dans le plan de site d'une construction datant des années 1960, complétée en 2002 par un ajout en verre d'un type qu'il qualifie de "container". Sachant que ces stations diversifient aujourd'hui leurs services afin de rentabiliser leurs investissements, il craint que le bâtiment soit désaffecté à terme.

Par conséquent, **M. Hulliger** propose un amendement qui placerait ce bâtiment sous l'autorité de l'article 5 "Autres bâtiments" du même règlement, qui permet de détruire mais non de reconstruire plus grand, par exemple.

M. Ragavan rappelle que son groupe s'était déjà prononcé favorablement sur la délibération antérieure déposée en 2010. Etant en accord avec les modifications proposées, les Verts approuveront également cette délibération.

M. Charpier annonce que le groupe A gauche toute est favorable à ce plan de site, tant il est vrai que les bâtiments concernés datent d'une époque qu'il est important de marquer en conservant les bâtiments qui y ont été construits. Le maintien de la station-service est toutefois discutable et, pour cette raison, il appuiera la proposition d'amendement de M. Hulliger.

M. Chambers remercie M. Hulliger pour son excellent rapport, et indique que le groupe démocrate-chrétien soutiendra la délibération amendée. Malgré la qualité du plan de site, M. Chambers se met en effet dans la position des propriétaires confrontés aux contraintes exigeantes du règlement afférent et trouve que cet amendement est pleinement justifié.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Mme Revillet annonce que le groupe socialiste soutiendra la délibération mais sans l'amendement proposé. Il estime en effet que la station-service étant située au pied d'immeubles d'habitation, elle ne doit pas pouvoir changer son aspect extérieur ou s'agrandir.

M. Hulliger précise que son amendement ne prévoit pas un agrandissement. Historiquement, cette station remplace un élément qui devait appartenir à un ensemble en T qui n'a finalement pas vu le jour. Les propriétaires doivent pouvoir faire évoluer ce bâtiment en accord avec les besoins du public afin d'éviter qu'il tombe en désuétude.

M. Chambers ajoute que les bénéficiaires des stations-services se dégagent aujourd'hui du commerce de détail à l'exclusion de l'essence. Voter contre l'évolution d'un tel bâtiment revient à signer son arrêt de mort, estime-t-il.

M. Hubert signale que le groupe UDC soutiendra la délibération ainsi que l'amendement.

Réagissant aux propos de M. Chambers sur les contraintes imposées aux propriétaires d'appartements, **M. Charpier** rappelle qu'un bon tiers des bâtiments environnants ont été rénovés aux standards actuels et qu'ils ont conservé des loyers tout à fait compétitifs.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** met aux voix l'**amendement** de M. Hulliger, qui consiste à classer la station-service dans l'article 5 du Règlement de plan de site, et à la considérer ainsi comme appartenant à la catégorie "Autres bâtiments".

Cet amendement est **accepté par 19 oui, 7 non, et 1 abstention.**

Il est ensuite procédé au vote de **délibération n° 2011-06a amendée**

relative au projet de plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484A-526

Vu le premier projet de plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484-526 situé entre la rue des Boudines et les avenues Sainte-Cécile, de Vaudagne, de Mategnin et de Feuillasse, et le concept énergétique réalisé pour ce plan;

Vu la délibération n° 2009-38a adoptée le 17 novembre 2009 relative au projet plan de site "Meyrin-Parc" n° 29'484-526;

Vu les demandes de la Commune - exprimées dans ce préavis - de pouvoir prévoir dans le plan de site des extensions des bâtiments publics communaux (école et crèche des Boudines);

Vu le présent plan de site n° 29'484A-526, intégrant les demandes communales;

Vu les observations reçues par le Canton et la Commune pendant le délai d'enquête publique du 14 janvier au 13 février 2011;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu les art. 38 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) L 4 05 du 4 juin 1976;

Vu l'article 30, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 26 OUI, ET 1 ABSTENTION

de préavis favorablement le projet de plan de site n° 29'484A-526 pour autant que le garage Promocar SA, sis au 45, avenue de Mategnin, soit considéré comme "autre bâtiment" selon l'article 5 du règlement de plan de site.

* * *

15. **Résolution n° 2011-11 relative à l'approbation du plan directeur communal de Meyrin (PDCom) version février 2011. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Iswala, S)**

M. Tremblet rappelle que cette résolution a été mise à jour suite à l'important travail de la commission urbanisme, mobilité et logement. Un courrier a été reçu de M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, autorisant le Conseil municipal à valider ce plan.

M. Iswala donne ensuite lecture de son rapport :

"Depuis 2002, la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) donne un statut légal au plan directeur communal (PDCom). Les communes de plus de 1'000 habitants ont l'obligation de réaliser un plan directeur communal, outil utile permettant de soutenir les décisions à prendre à l'horizon futur de 10-20 ans. Meyrin, malgré ses 21'500 habitants et son rôle stratégique dans le canton, n'a jusqu'à ce jour jamais établi de tel plan. Elle a toujours effectué des diverses études d'aménagement.

C'est ainsi qu'une délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000.- destinée à l'étude du PDCom a été acceptée et votée par notre Conseil municipal de l'époque, le 15 juin 2004.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Suite à l'appel d'offre selon AIMP, les bureaux Triporteur pour le volet urbanisme et paysage; Citec ingénieurs conseil pour le volet mobilités ; Viridis environnement pour le volet nature et agriculture sont retenus pour mener le projet. L'étude a été aussi suivie par un groupe de pilotage composé de MM. Sansonnens, Monnet, Morand et Kobler pour la commune de Meyrin, de M. Andrey, architecte consultant, et de M. de Rivaz du département du territoire de l'Etat de Genève.

Le cahier des charges a été validé par la commission d'urbanisme. Les mandataires, après s'être réunis seize fois, ont présenté et remis à la commission d'urbanisme un avant-projet de PDCOM, le 5 décembre 2007. C'est un document de 140 pages qui fait le portrait de la Commune, donne la stratégie territoriale, les lignes directrices qui posent les principes d'aménagement et visent la cohérence des propositions sur l'ensemble du territoire communal. Il établit un concept directeur, ainsi qu'un programme de mise en œuvre dans l'optique de la question qu'il convient de se poser: 'Quel est le développement possible pour Meyrin pour les 15 ans à venir ?'

Ce document a servi de base à la réflexion lors de l'étude, de chaque chapitre pour arriver aujourd'hui à vous le présenter et vous le faire voter. Il appartient maintenant à la commission d'amender, d'affiner si nécessaire. Ce travail a été effectué entre septembre 2006 et septembre 2009.

La commission a procédé à une étude minutieuse du document et participé activement à sa rédaction. L'élaboration des fiches de mesures, où sont résumés les objectifs poursuivis, a bien entendu constitué le principal centre d'intérêt des travaux de la commission.

Dans le cadre des questions d'ordre général, M. Morand informe la commission que le plan directeur des chemins pour piétons a été jugé insatisfaisant ; raison pour laquelle il n'a pas été présenté et sera étudié ultérieurement. En outre un PDCOM n'a de sens que si l'on porte un regard à l'échelle globale, précise M. Kobler. S'agissant de Cointrin, le problème se situe à l'échelle du plan directeur de quartier. M. Sansonnens, pour apaiser les esprits déjà surchauffés de certains commissaires, indique que l'on en parlera lors de l'analyse des fiches de Cointrin. Enfin, pour montrer la détermination communale, M. Morand propose d'inscrire dans le futur PDCOM la route de contournement Est, surtout qu'un crédit de CHF 350'000.- avait été voté dans le temps.

Après l'analyse faite des 40 pages de l'introduction, les commissaires les valident avec les corrections faites à l'unanimité. Cette première partie est un grand zoom sur Meyrin, un portrait de la Commune sur le plan de l'aménagement (évolution du territoire depuis 1960, localisation des zones à faible, moyenne et forte densité, zones d'activités autour de l'aéroport et dans les zones industrielles, limite ville-campagne) ; des déplacements (mobilités douces pour rendre l'espace communal aux piétons et aux vélos, etc.), du paysage, de la nature et de l'agriculture (zone agricole et des bois et forêts, Meyrin commune contrastée entre l'urbain et le rural, etc.) ; de la qualité de l'environnement (nuisances sonores liées à l'aéroport et aux routes) ; sans oublier aussi la stratégie territoriale. Donc cette analyse générale n'a aucune incidence directe d'une part, et reflète, d'autre part, la vision des mandataires sur notre commune.

Sur la base de ce travail d'observation des mandataires, des lignes directrices ont été formulées sur les différents thèmes apparus comme prioritaires constituant la trame du PDCOM, et dégageant les grandes orientations du développement en confrontant les transformations majeures en cours.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Ces thèmes importants apparus lors de la formulation des lignes directrices sont les suivants :

Relation entre l'habitat et les équipements de quartiers

La fonction d'habiter s'accompagne d'une multitude de besoins qui varient avec l'âge et la situation sociale et auxquels des équipements de proximité doivent pouvoir répondre.

Les commissaires unanimes proposent la rédaction d'un chapitre sur l'habitat exclusivement, et d'une fiche sur la réhabilitation des immeubles.

Secteurs destinés aux activités

Ce secteur représente 33% de la Commune. Il reste encore un important potentiel à bâtir. L'amélioration des liaisons mobilités douces à l'intérieur des zones d'activités est souhaitée par quelques commissaires. En outre, certains souhaiteraient favoriser l'implantation d'activités à forte densité d'emplois près des arrêts des transports publics. Dans les zones à fortes nuisances sonores, il est préférable de développer des activités. Gérer l'interface avec les quartiers d'habitation et les pénétrantes de verdure est recommandé par les commissaires.

Espaces ouverts dans les secteurs bâtis

La qualité de vie dépend aussi des espaces ouverts. Les commissaires recommandent de préserver les ceintures vertes des zones bâties.

Déplacements (transports individuels motorisés, transports publics, mobilités douces)

Ils doivent favoriser la vie locale et les activités ; il faut développer les transports en commun, favoriser l'intégration des piétons et des deux-roues. Le projet de la route de contournement Est refait encore surface. Le plan piétonnier fait l'objet d'un plan directeur communal séparé.

Espace rural et environnement

Préserver la pénétrante de verdure afin de maintenir la continuité de l'espace agricole et forestier est accepté par l'ensemble des commissaires présents.

Ils approuvent le maintien ou le renforcement des corridors pour la faune au sein de la pénétrante, le maillage vert dans les zones agricoles, une gestion intégrée des eaux, l'assainissement des axes routiers fortement exposés au bruit, et enfin, unanimement, le maintien des zones de détente et des zones d'habitat pour la faune et la flore locale.

Après des débats houleux pendant quatre séances, les commissaires adoptent à l'unanimité les lignes directrices du PDCom, dont les principes d'aménagement visent la cohérence des propositions sur l'ensemble du territoire communal.

L'avancement de l'analyse du 'projet' du PDCom se poursuit et prend la forme d'une carte de synthèse appelée 'concept directeur' et d'un programme de mise en œuvre, détaillé dans les fiches de mesures traitant les différents thèmes apparus comme prioritaires déjà validés dans la partie lignes directrices.

Ces fiches de mesures ont fait l'objet d'une analyse approfondie de la part des commissaires avant leur validation. Dans leurs observations, remarques, questions, amendements, ils ont été amenés à situer d'abord le secteur ou l'objet, à

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

examiner l'état des lieux, les objectifs, les actions et mesures, les instances concernées, les initiateurs, voire la coordination avec d'autres projets, et enfin l'échéance de 5, 10, ou 20 ans. Toutes les fiches de mesures ont été corrigées sereinement. En revanche, la fiche de Cointrin a suscité une levée de bouclier conduisant à des discussions sans fin, stériles, sans une porte de sortie possible. Une partie de la zone de Cointrin Est est en zone de développement 3 ; faut-il exiger son retour dans la zone villas ? Et quid de la zone de Cointrin Ouest ? Il est indispensable qu'une décision politique soit prise sur l'avenir de ce quartier. Pour débloquer la situation, le choix s'est porté sur une méthode d'aide à la décision. Finalement, la commission accepte le déclassement en zone 3 de développement de secteurs le long de la route Louis-Casaï, le long de l'autoroute, et de la route de Meyrin.

Ceci permettra à la Commune d'exercer son droit de préemption en vue de réalisations d'intérêt public, la création d'espaces collectifs, etc., pour l'ensemble du quartier. Par contre, la majorité de la commission demande le déclassement de la zone villas de Cointrin Ouest en zone 4A de développement, alors que le département des constructions prévoit une zone 3 de développement. La divergence subsiste.

Et nous voilà à la fin de notre travail, les fiches de Cointrin sont validées et pour compléter le PDCom, un schéma paysager qui n'a pas valeur de plan directeur des cheminements piétons, mais qui traite néanmoins des cheminements et de son accompagnement paysager, est aussi accepté à l'unanimité par l'ensemble des commissaires.

En conclusion, le PDCom, outil de travail important, nécessaire, un instrument de planification d'une vision générale pour les 15 ans prochains est un contrat entre les autorités, à savoir, la Commune et l'Etat.

L'étude de ce plan a nécessité la tenue de 31 séances de travail.

Ce soir, la commission se réjouit et est fière de vous présenter la dernière version approuvée, validée après la phase d'observations par toutes les instances et par elle-même, et vous recommande de faire de même."

Avant d'ouvrir la discussion, **M. Tremblet** remercie M. Iswala pour son rapport, exercice difficile s'il en est, et remercie l'administration pour son engagement important qui a permis aux commissaires de travailler de manière sereine dans ce dossier.

M. de Préville fait part de la position des Verts :

"Il ne peut y avoir de négociation, et donc de contrat entre parties, que si les parties sont de bonne foi et de force similaire. On nous dit que le plan directeur communal est un contrat entre l'Etat et la Commune. Mais l'Etat est dans une position de force sans commune mesure, justement, avec celle d'une commune. Ainsi, après avoir longuement travaillé à l'élaboration d'un plan directeur communal qui convient à l'ensemble des conseillers municipaux et de l'administration communale, après de nombreux entretiens entre l'administration communale et le département du territoire/direction générale de l'aménagement du territoire, et après avoir procédé à une enquête publique, nous l'avons soumis aux services techniques qui, maintenant, nous demandent de modifier un certain nombre de points afin que ce plan directeur soit approuvé sans réserve par le Conseil d'Etat.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Ces modifications portent sur des points précédemment évoqués, en particulier dans le rapport de M. Iswala, et auxquels Meyrin est très attachée. Nous pouvons comprendre que le canton ait un plan d'ordre supérieur à celui d'une commune. Mais nous ne pouvons comprendre que, quand il n'y a pas un tel plan, il formule des réserves qui, si elles sont acceptées, rendent inutiles les efforts d'élaboration d'un plan communal. Or, c'est ce qui est demandé aujourd'hui par la direction générale de l'aménagement du territoire.

Comme l'ensemble des commissaires de la commission urbanisme, mobilité et logement, les Verts sont d'avis de maintenir le plan directeur communal tel que nous l'avons élaboré – sans les modifications requises par le canton. Il représente ce sur quoi le Conseil municipal s'est mis d'accord, et que les conseillers administratifs et l'administration communale souhaitent également comme développement pour notre commune. Les Verts voteront donc favorablement cette résolution."

Mme Luzzatto remercie M. Iswala pour son rapport qu'elle estime avoir été un travail difficile puisque portant sur deux législatures et sur de très nombreux travaux et communications. Elle annonce que le groupe radical votera favorablement ce plan directeur.

Mme Revillet donne lecture de la position du groupe socialiste :

"C'est avec un plaisir non dissimulé que nous arrivons à la fin de ce travail considérable. Il a été très intéressant d'étudier tout ce qui concerne l'urbanisme et le foncier de notre commune, et donc d'avoir une vue globale sur ce qui existe aujourd'hui et ce qui serait souhaitable pour demain.

La recherche d'un équilibre et d'une juste répartition entre les différentes zones, les différentes utilisations du territoire, les différentes mobilités n'a pas été simple. Il nous semble qu'un consensus a été trouvé pour la plupart des objets.

A notre avis, il reste un point noir : la densité de la zone villas. Avoir limité l'indice d'utilisation au sol (IUS) à 25% alors qu'il peut aller jusqu'à 40% est un non-sens. Cela empêche l'agrandissement des villas ou la construction de villas contiguës, défavorisant les grandes familles ou le regroupement de plusieurs générations. Nous sommes étonnés que les tenants de la sacralisation de la propriété privée limitent ainsi l'usage de leurs biens à des propriétaires de la classe moyenne, les autres plus riches ayant de grandes propriétés, de préférence sur la rive gauche...

En ce qui concerne la zone villas de Cointrin ouest (entre l'aéroport et les Avanchets), même si nous sommes favorables à un déclassement en zone 3 de développement donnant de meilleures possibilités de développement futur de ce quartier, nous trouvons inadmissible l'attitude de l'Etat disant : "Puisque vous refusez la zone 3 à 15 m de hauteur, vous aurez la zone 3 à 21 m. De tels agissements ne favorisent pas des relations de confiance entre la Commune et l'Etat.

Quant à la demande du département de subordonner notre PDCom aux options retenues dans les projets stratégiques de développement (PSD), nouveauté qui vient de sortir, nous sommes d'accord avec la commission de ne pas le faire, de voter ce PDCom tel qu'il a été accepté par le Conseil d'Etat et notre commission d'urbanisme, et de négocier au cas par cas les futurs projets.

En dépit de ces réserves, le groupe socialiste votera cette résolution."

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

M. Hulliger exprime sa satisfaction d'avoir participé, du début à la fin, à ce travail difficile et de longue haleine, mais aussi son incompréhension devant la posture de l'Etat, qui impose ses décisions sans considération du travail et des décisions reflétée dans ce plan, dont l'utilité peine par conséquent à se justifier. Dans la zone villas de Cointrin en particulier, la position de l'Etat est difficilement acceptable. Il regrette la disparition des zones villas, pour lesquelles il s'est battu sans être entendu, et dont le taux de zones à bâtir est inférieur à celui de la ville de Genève !

L'Alliance des indépendants meyrinois s'abstiendra donc dans ce vote.

M. Chambers remercie le rapporteur pour son exposé sur ce travail de longue haleine, auquel il a lui-même participé dès sa genèse. Il observe d'ailleurs l'absence, dans les "vu", d'une mention de la délibération inaugurale de ce processus votée le 15 juin 2004 et fera un amendement y relatif.

Il note que la Commune, riche de nombreuses études diverses portant sur l'aménagement de son territoire, ne jouissait pas – jusqu'à ce soir si elle accepte de voter la présente résolution – d'un PDCom, outil intéressant de planification dans les relations de la Commune avec l'Etat, même s'il est subordonné au plan directeur cantonal. Le groupe démocrate-chrétien votera donc favorablement ce plan.

Quant à lui, en tant que résidant à Cointrin, il rappelle s'être battu et qu'il continuera à le faire pour le maintien de cette zone villas qui permettrait de conserver sur la Commune une certaine population de la classe moyenne désireuse, et financièrement capable, d'habiter des villas. Il constate qu'aujourd'hui, le Canton semble faire la sourde oreille et s'abstiendra donc de voter cette résolution.

M. Charpier décrit ce plan comme un grand pas en avant, et signale que le groupe A gauche toute acceptera la résolution malgré des points discutables comme ceux mentionnés par MM. Hulliger et Chambers. Il considère que la commission d'urbanisme, dans sa nouvelle configuration, devra être particulièrement attentive aux développements relatifs à ce plan, à savoir les ambitions de l'aéroport en direction de Cointrin, les plans d'aménagement concertés d'agglomération (PACA) et la révision du plan cantonal prévue à l'horizon 2015.

M. Hubert indique que le groupe UDC acceptera cette résolution.

M. Chambers propose deux amendements à la résolution soumise à discussion.

En premier lieu, il s'agit d'ajouter un "vu" indiquant le coût total du PDCom qui se monte à CHF 470'000.-, incluses la délibération du 15 juin 2004 provisionnant un budget de CHF 350'000.- et la délibération n° 2011-22 votée ce soir indiquant un dépassement de budget de plus CHF 119'000.- sur le budget du PDCom.

D'autre part un point 3 devrait être ajouté aux "décide", demandant que la majeure partie du plan soit disponible sur le site internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, **M. Tremblet** soumet séparément aux voix **les deux amendements** de M. Chambers, qui sont **acceptés à la majorité évidente**.

**M. Tremblet met ensuite aux voix la résolution n° 2011-11 amendée
relative à l'approbation du plan directeur communal de Meyrin (PDCom)
version février 2011**

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT - L 1 30), et plus particulièrement l'art. 11bis;

Vu la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire le 29 novembre 2002 (art. 11bis et 36 de la L 1 30, dite LaLAT) introduisant la notion de "Plan directeur localisé" et dotant, de ce fait, les plans directeurs d'un statut légal afin d'engager les autorités publiques entre elles;

Vu la volonté des autorités communales de finaliser le plan directeur communal de Meyrin dans le but d'orienter l'évolution de la Commune pour les dix prochaines années;

Vu la délibération n° 10a/2004 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude du plan directeur communal, votée le 15 juin 2004, et le dépassement de CHF 119'339.50 approuvé le 17 mai 2011;

Vu le projet de plan directeur communal de Meyrin établi par les bureaux mandataires TRIPORTEUR, CITEC et VIRIDIS;

Vu les nombreuses séances de la commission d'urbanisme, mobilité et logement pour la mise au point du plan directeur communal de Meyrin;

Vu les discussions intervenues avec le département du territoire – direction générale de l'aménagement du territoire (DT-DGAT), ainsi que les présentations à la commission cantonale des monuments de la nature et des sites ainsi qu'à la commission cantonale d'urbanisme;

Vu la séance publique le 22 novembre 2010 à l'aula de l'école des Boudines à Meyrin et la consultation publique de 30 jours intervenue du 22 novembre 2010 au 21 décembre 2010. La consultation publique ayant été annoncée dans la Feuille d'avis officielle, en vertu de l'article 11 bis alinéa 5 LaLAT;

Vu les observations transmises à la Commune lors de l'enquête publique ;

Vu les modifications apportées au projet de plan directeur communal de Meyrin, discutées et approuvées en commission d'urbanisme mobilité et logement du Conseil municipal le 14 janvier 2011;

Vu l'accord du département (DCTI) communiqué par le Conseiller d'Etat délégué le 27 avril 2011 relatif au contrôle de conformité du plan directeur communal de Meyrin dans sa version de février 2011;

Conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 23 OUI ET 4 ABSTENTIONS

1. d'adopter le plan directeur communal (PDCom) de Meyrin dans sa version de février 2011,
2. d'adopter son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat,
3. qu'une grande partie du plan directeur communal sera disponible sur le site internet de la Commune.

* * *

16. **Résolution n° 2011-10 présentée par Jacques Charpier (AGT), Myriam Girardet (AIM) et Marcel Dumalle (Ve) demandant au Conseil administratif de présenter une délibération relative à un crédit d'étude pour la réalisation d'une piscine naturelle**

M. Tremblet informe que le Bureau propose un renvoi en commission des sports afin qu'elle se prononce sur la clause du besoin qui, si elle est approuvée, conduira à son renvoi en commission environnement et énergie pour étudier la faisabilité de ce projet.

Il demande s'il y a des oppositions à l'entrée en matière.

M. de Préville déclare s'opposer à l'entrée en matière et donne lecture de son argumentation :

"Convaincus de l'absurdité écologique et économique de rénover, pour près de CHF 3 millions, une patinoire découverte qui ne peut efficacement fonctionner que quelques semaines par an, nous (les Verts) avons demandé qu'une étude pour une piscine naturelle en lieu et place de cette patinoire soit faite. Cette proposition a été rejetée sèchement par ce Conseil au prétexte que cette patinoire a représenté des investissements importants dans le passé, que les clubs de glace en ont besoin et que des études ayant été faites, il nous fallait contre raison et logique réaliser cette absurdité. Nous nous sommes bien entendu démocratiquement pliés à cette décision, qui va coûter au moins CHF 1 million de plus que la piscine naturelle en coûts de construction et environ CHF 400'000.- de plus en coûts de fonctionnement annuels. Bonjour les baisses d'impôts !

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Et voilà que l'idée de barboter dans une eau sans chlore plaît à certains conseillers municipaux ! Au diable les économies. Non contents de savoir que la patinoire découverte va coûter une fortune, ils veulent augmenter encore les charges d'investissement de notre commune. Nous avons proposé une piscine naturelle car elle répondait à un besoin dans le cadre des installations de Bois-Carré. Elle coûtait moins que la patinoire découverte et ne consommait pratiquement aucune énergie. Nous ne souhaitons pas augmenter ces prochains temps le nombre des infrastructures communales non indispensables, notre plan des investissements étant déjà passablement chargé, ni accroître nos dépenses de fonctionnement, ce que fait chaque infrastructure que nous construisons.

Nous comprenons toutefois qu'un de nos membres soit séduit par l'idée d'une piscine naturelle et continue à la soutenir. Peut-être se fera-t-elle un jour, comme peut-être un jour serons-nous obligés de fermer la patinoire à ciel découvert, l'avenir nous le dira. Mais la majorité de notre groupe, et sans doute également les personnes qui, dimanche dernier, se sont exprimées pour une baisse d'impôts communale, estiment qu'une telle installation ne peut aujourd'hui être considérée comme un investissement prioritaire. Dès lors, il ne sert à rien de l'étudier, vous l'avez déjà rejetée une fois."

M. Hamann se positionne contre l'entrée en matière étant donné que la clause du besoin est loin d'être évidente.

M. Charpier trouve surprenante l'intervention de M. de Préville, rappelant le retrait de sa motion par le motionnaire, retrait qui conduit aujourd'hui à la présentation par d'autres conseillers municipaux de cette résolution dont l'objet apparaît tout à fait intéressant.

M. Tremblet s'excuse de n'avoir pas passé la parole aux résolutionnaires avant d'ouvrir le débat et leur donne donc la parole.

Mme Girardet s'associe aux propos de M. Charpier, en particulier en relation avec le futur quartier des Vergers.

Répondant à M. Hamann, **M. de Préville** rappelle que le besoin existe, non d'une patinoire découverte, mais d'une piscine supplémentaire, même s'il n'a pas réussi à en convaincre la commission des sports. Il trouve que l'insulte ajoutée à la blessure est inutile, et se battra contre ce projet de piscine pour des raisons d'économie, dans la droite ligne de ses préoccupations habituelles.

M. Tremblet met aux voix l'entrée en matière qui est refusée par **14 non, 8 oui et 5 abstentions.**

* * *

17. Résolution n° 2011-05a relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "desserte de Champs-Fréchets" - Section Cornavin-Meyrin-CERN. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Hulliger, AIM)

M. Hulliger donne lecture du rapport de la séance de commission d'urbanisme, mobilité et logement du 4 mai 2011 :

"Lors d'une précédente séance du Conseil municipal, il avait été demandé que l'étude du prolongement de la ligne du tram jusqu'aux Champs-Fréchets soit présentée en commission d'urbanisme. Le hasard faisant bien les choses, c'est par le biais d'un projet de résolution y relatif que les commissaires de ladite commission vont en prendre connaissance, le mercredi 4 mai, en présence de MM. Sansonnens, conseiller administratif et Morand, responsable du SUTPE.

Suite à une séance publique d'information relative à l'arrivée du tram à Meyrin, le conseiller d'Etat Mark Muller s'était engagé à mener une étude concernant le prolongement de la ligne actuelle jusqu'aux Champs-Fréchets. Chose promise, chose due, une demande de modification de la concession fédérale de la ligne ferroviaire a été lancée. Il s'en est suivi une mise à l'enquête publique qui n'a fait l'objet d'aucune observation. La Commune a le pouvoir d'émettre un préavis par voie de résolution dans un délai de 45 jours.

M. Morand se lance dans une présentation powerpoint transmise par le Canton, et élaborée par le bureau "Groupement Désir".

Le résultat de l'expertise de 2008 avait démontré qu'un court prolongement à Champs-Fréchets était aussi performant que la meilleure variante recommandée (tracé officiel sans le barreau Vaudagne). En effet, le surcoût de Champs-Fréchets (investissement + exploitation) serait compensé par les 1'500 habitants desservis en plus par le prolongement selon la règle des 300 m. Dans ce projet de prolongement, trois variantes ont été envisagées :

- 1. Prolongement sur François-Dubois puis sur la rue des Lattes (740 habitants et 60 emplois desservis en plus), variante intéressante en cas de développement important de Mategnin;*
- 2. Prolongement dans le cœur des Champs-Fréchets (1'930 habitants et 100 emplois en plus) mais problématique à réaliser techniquement;*
- 3. Prolongement sur la rue des Vernes jusqu'au parking des Champs-Fréchets.*

C'est cette dernière variante qui a été retenue. Le projet prévoit de prolonger la ligne du tram en site propre sur le côté droit de la rue des Vernes jusqu'au bout du parking des Champs-Fréchets, à la hauteur des Bugnons. Le parking serait réaménagé et passerait de 195 places mixtes blanches et bleues à 110 places bleues. Enfin, l'investissement annoncé parle de CHF 10 millions hors taxes avec une réalisation à fin 2013 au plus tôt. En conclusion, le prolongement du TCMC sur Champs-Fréchets rétablirait la desserte de transport de ce quartier en relation directe avec la Cité et le centre-ville.

La direction générale de la mobilité (DGM) propose que ce projet soit poursuivi jusqu'à la demande de concession pour s'assurer d'obtenir les avis de toutes les parties concernées. Il est à noter que le COPIL TC 2020 a entériné cette position.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Fin de la présentation.

Pour M. Morand, le montant annoncé paraît faible, d'autant plus que le coût d'exploitation est estimé à CHF 1.6 million pour un revenu de CHF 700'000.- soit un déficit de CHF 600'000.-, pourtant cautionné par le Canton.

Parole est donnée aux commissaires, qui sont visiblement partagés en deux blocs, les "pour" et les "contre".

Un commissaire démocrate averti estime que cette excroissance, ce 'coccyx', que dis-je, ce 'croupion' est une ineptie puisqu'elle ne fait l'objet d'aucune demande sérieuse de la population et ne concerne que peu de Meyrinois.

Un autre parle de projet disproportionné en termes de coût par rapport aux besoins réels.

Un troisième parle de "verrue" et trouve ce projet inabouti.

Et ça continue avec les épithètes négatives, un commissaire préférant une mise en place d'une ligne de rabattement plutôt que cette 'queue de lapin' qui nous est proposée. Elle habite les Champs-Fréchets et trouve plus simple de grimper sur Corzon que de prendre une ligne qui fait un long détour faisant perdre du temps.

Autre son de cloche de la part d'un commissaire qui rappelle que cette demande de prolongation avait été faite publiquement en présence de M. Muller, qui avait alors promis d'étudier la chose. Il estime que ce projet a le mérite d'exister et qu'il mérite d'être étudié dans l'intérêt des Meyrinois et non des Français.

Une commissaire pense aux personnes âgées ou à faible mobilité qui y trouveraient enfin leur compte.

D'autres commissaires sont d'avis que ce prolongement serait le début d'une ligne qui pourrait se poursuivre jusqu'aux Vergers.

Un dernier rappelle une pétition de l'AHVM qui proposait un projet de ce type, et conclut que cette étude mérite d'être soutenue.

Le mot de la fin est donné à M. Sansonnens qui, sceptique quant au projet, estime que le bus 57 pourrait faire un arrêt supplémentaire aux abords des Bugnons et que le "ouedzet" proposé dans ce projet complique inutilement le tracé du tram actuel. Il estime qu'il faut penser PACA et garder en tête le prolongement de la ligne actuelle jusqu'à Ferney-Voltaire.

Le Président soumet ce projet au vote ; ce projet de résolution est préavisé négativement par 5 non, 4 oui, et 1 abstention."

M. de Préville donne lecture de la position des Verts :

"Les Verts, comme vous le savez, sont favorables aux transports publics. Il reste énormément à faire à Meyrin, et cela va coûter très cher. Dès lors, il nous semblerait ridicule d'approuver ce soir un projet controversé, inutile et coûteux, qui résulte d'un débat aujourd'hui dépassé. L'extension du tram jusqu'au parking des Champs-Fréchets signifie à nouveau une longue période de travaux, une réduction des espaces verts, l'abattage de nombreux arbres, une réduction des places de parking, pour un gain de temps minimal. Le bus 57 dessert désormais le quartier des Champs-Fréchets et personne ne le prend pour aller prendre le tram, tellement l'arrêt "Gravière" est proche.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Cette réalisation va coûter plusieurs dizaines de millions de francs à la Confédération et au Canton, donc en partie à tous les Meyrinois. Elle va induire une surcharge de coûts (comme l'a rappelé M. Hulliger) aux Transports publics genevois (TPG) d'environ CHF 600'000.- par an, et comme les TPG sont subventionnés par l'impôt cantonal, l'ensemble des Meyrinois va payer pour ce "croupion", ou "coccyx", qui n'apportera aucun gain de temps aux habitants des Champs-Fréchets, va augmenter les nuisances sonores pour ses habitants : crissements des roues dans les courbes; sonnettes de démarrage – demandez à Vaudagne ! –; etc.

Si par malheur cette ineptie voyait le jour, ne vous étonnez pas des plaintes qu'elle suscitera. Pour votre information, lors de l'assemblée générale des habitants des Champs-Fréchets du 11 mai 2011, les 25 personnes présentes n'étaient pas au courant qu'une enquête publique avait eu lieu, et l'assemblée à l'unanimité a repoussé ce projet qui apportera plus de désagréments que d'améliorations aux habitants de ce quartier. Certes, 25 habitants ne représentent pas l'avis de tous les habitants, même si ce sont les personnes les plus actives du quartier, mais ce qui est certain, en tous cas, c'est qu'il serait malhonnête de prétendre que les habitants des Champs-Fréchets demandent ce prolongement du tram. Nous saluons la sagesse de la commission d'urbanisme, mobilité et logement d'avoir refusé cette résolution et nous vous invitons à suivre son sage conseil en préavisant négativement ce prolongement du tracé du tram."

Mme Revillet donne lecture de la position du groupe socialiste :

"Nous désirons d'abord exprimer notre satisfaction quant aux nouvelles lignes de tram. Nous espérons que les TPG amélioreront la fréquence et la régularité des véhicules lors de la réorganisation prévue des différentes lignes de tram dès la fin des travaux du TCOB.

Nous trouvons ce prolongement dans Champs-Fréchets inutile pour les raisons suivantes. Beaucoup d'habitants de ce quartier utilisent déjà le tram, j'en suis. Si le trajet pour accéder à un arrêt est de moins de huit minutes, c'est acceptable. Le projet parle d'une distance de 300 m jusqu'à l'arrêt, mais les TPG nous avaient parlé d'une norme de 500 m pour les trams, ce qui paraît raisonnable. Les habitants du nord de Champs-Fréchets, environ 300 ou 400 personnes (et non pas 1'390), verraient une amélioration. Pour ceux de l'ouest du quartier qui prennent le tram à l'arrêt Vaudagne, il n'y aura pas de progrès, la proximité étant compensée par l'allongement du trajet. Un bus existant ou à créer desservant Champs-Fréchets serait beaucoup plus intéressant.

La construction de cette ligne permettrait aux nostalgiques des travaux de les revivre une petite année. Cela bétonnerait la zone devant le centre commercial et supprimerait 85 places de parking. L'emprise sur le parc au tournant de la rue des Vernes enlèverait une grande partie des arbres. En tout, 89 arbres seraient arrachés. De plus, en arrivant à l'arrêt "Gravière", la traversée de la rue des Vernes, coupant l'accès à l'avenue A.-F.-Dubois, nécessiterait des feux de signalisation.

Financièrement, les CHF 10 millions indiqués par le département des constructions et technologies de l'information ne me semblent pas crédibles, ce sera certainement plus cher. Et puisque le Canton a des fonds disponibles pour prolonger cette ligne de tram, nous demandons que les TPG construisent enfin le barreau Vaudagne-ouest pour lequel existe déjà une concession, qui relierait la Cité où se trouvent la mairie, le Forum et le centre commercial, au village et au

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

nouveau quartier des Vergers. Ce qui nous éviterait une commune éclatée en trois quartiers; c'est très important pour la vie de notre communauté meyrinoise et ce ne sont pas les Cointrinois qui nous dirons le contraire, eux qui, malgré les efforts de la Commune, ont le sentiment d'être marginalisés.

Par ailleurs, un prolongement ultérieur vers le quartier des Vergers ne sera pas possible à cause du lac et de la patinoire. Pour la plupart, les personnes soutenant ce projet sont des usagers très occasionnels des TPG, et nous leur demandons un peu de compréhension.

Le groupe socialiste ne votera pas cette résolution."

M. Hulliger rappelle la polémique sur le TCMC qui avait débouché sur la proposition du conseiller d'Etat Mark Muller d'étudier un prolongement du tracé du tram vers les Champs-Fréchets, suivant une variante proposée par l'AHVM.

Rappelant le souhait exprimé publiquement et l'avis favorable du Canton, il exprime son agacement devant le mépris systématique des désirs de la population par le Conseil municipal. Ce projet présenté en commission, souligne-t-il, est susceptible d'évoluer. Pour une fois que le Canton a donné son aval (ainsi que le Conseil d'Etat, la DGM, et le COPIL TP 2020), la position timorée du Conseil municipal paraît incompréhensible à l'AIM, alors que tout indique qu'il faut poursuivre l'étude de ce projet, même s'il n'est pas réalisé.

Mme Hayes rappelle que si ce Conseil avait suivi le désir de la population, le tram aurait déjà atteint les Champs-Fréchets. Elle considère également qu'il faut aller de l'avant avec ce projet pour le bénéfice des Meyrinois, et en particulier des habitants des Bugnons, qui doivent marcher en montée pour atteindre l'arrêt "Gravière".

Le groupe UDC approuvera donc cette résolution.

M. Charpier indique que le groupe A gauche toute approuvera cette résolution pour les raisons évoquées par M. Hulliger et Mme Hayes. Il estime qu'il faut être à l'écoute de la population qui a signé des pétitions en faveur de ce projet de prolongement.

M. Jimenay donne lecture de la position du groupe démocrate-chrétien :

" M'inspirant de Neil Armstrong, je dirais que la résolution qui nous est proposée représente certainement un saut de puce pour le tram, et assurément un bond de géant au service de la population. Le tram à Meyrin... une vaste saga, qui a conduit une bonne partie de la population de l'espoir à la désillusion. Ce besoin imposé contre vents et marées – ce qui est curieux pour un tram ! –, un tracé aussi original qu'illogique, en tous cas aux yeux d'un très grand nombre de nos concitoyens utilisateurs des transports publics. Car en décidant de faire passer le tram par l'avenue Vaudagne au lieu de Sainte-Cécile, les TPG et les autorités ont choisi la solution la moins attractive à leurs yeux; en tous cas, pas celle qui aurait offert la plus grande desserte géographique et par conséquent celle qui avait laissé pour compte près des 2'000 contribuables résidents dans les quartiers des Champs-Fréchets et des Bugnons; donc une large frange en mobilité relative, voire réduite. Que ne nous ont pas dit les promoteurs de cette réelle ineptie : que le tram ne pourrait pas tourner à Saint-Cécile, qu'il n'y a pas la place (on se rend compte aujourd'hui que nos ingénieurs nous donnent un tram qui peut tourner sans faire trop de dégâts dans un espace beaucoup plus réduit).

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Il n'est pas dans mon dessein de refaire tout l'historique, mais à l'écoute des préopinants, ou de certains d'entre eux en tous cas, il me semble que leur rigueur leur fait oublier que pour une personne souffrante, le fait de ce tracé, parfois avec des courses qu'elle a pu faire au centre commercial de Meyrin, cela peut représenter parfois un véritable parcours du combattant – le parcours du combattant de la souffrance –, sachant que la richesse d'une société prévaut pour le soutien qu'elle peut apporter aux plus fragiles de ses résidents qui la composent, ne fût-ce seulement qu'une seule personne.

Aussi, afin de faire augmenter la desserte pour que les trains remplissent réellement leur rôle de service public à l'égard des résidents des quartiers des Champs-Fréchets et Bugnons, en attendant peut-être de voir un jour – utopie, faisons peur ! – le tram desservir le centre sportif, les Vergers, voire le Mandement, messieurs les Verts, vous qui êtes pour le tram, votez ce prolongement, tel que le tracé réalisé par la Citrap et proposé par l'AHVM depuis 1992, aurait pu laisser l'imaginer. Certains nous disent que cela n'a aucun sens, que l'association des Champs-Fréchets, dirigée de main de maître par des sympathisants Verts, n'est pas favorable.

Fort de toutes ces considérations, et eu égard aux précédentes prises de position, non seulement j'annonce que le groupe PDC votera librement en son âme et conscience, conseiller par conseiller, mais je demande en même temps le vote nominal. Il est important que la population, notamment des quartiers des Champs-Fréchets et des Bugnons, sache qui les soutient réellement dans ses intérêts et contre toute autre sorte d'affairisme."

M. Tremblet félicite M. Jimenay, qui reçoit des applaudissements pour son intervention. Il prend également note de la demande de vote nominal du conseiller municipal, à cette heure déjà tardive de 23h50 !

M. Iswala exprime son étonnement que les habitants des Champs-Fréchets soient pris en otage par les partisans de ce projet, qui cherchent à satisfaire leurs caprices et leurs appétits. Habitant les Champs-Fréchets, il considère ce projet comme un cadeau empoisonné et dit la satisfaction de ses voisins quant à la ligne du bus qui s'arrête à la Gravière. Il s'étonne par ailleurs qu'on ne lui ait jamais demandé son avis dans ce dossier !

Mme Luzzatto se rappelle les épithètes amusantes que les commissaires ont appliquées à ce projet, et les raisons économiques claires du refus qu'ils lui ont opposé. Pour cette raison et les autres qui ont été invoquées, le groupe radical ne soutiendra pas cette résolution.

La parole n'est plus demandée et **M. Tremblet** met au vote la **résolution n° 2011-05a**

relative à la modification de la demande de concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "desserte de Champs-Fréchets" - Section Cornavin-Meyrin-CERN

Vu la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101);

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu l'ordonnance fédérale sur l'octroi de concessions pour les infrastructures ferroviaires (OCIF; RS 742.121);

Vu la loi cantonale sur le réseau de transports publics (H 1 50);

Vu le règlement d'exécution de la loi cantonale sur le réseau des transports publics (H 1 50.01);

Vu la loi cantonale sur les transports publics genevois (H 1 55);

Vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des transports publics genevois (H 1 55.04);

Vu l'approbation du tracé par le Conseil municipal (résolution n°04a/2002) le 18 juin 2002;

Vu l'approbation fédérale des plans, datée du 17 août 2006, valant autorisation de construire;

Vu les différents contreprojets déposés par la Citrap et l'AHVM, les pétitions de la Citrap/AHVM et du CCM, ainsi que la première étude multicritères cantonale et l'expertise Egis Rail;

Vu la motion M 1776-A *Sauvons le cœur de la cité meyrinoise* et le rapport du Conseil d'Etat du 16 mai 2008;

Vu le projet de loi PL 10116 modifiant la loi cantonale sur le réseau des transports publics (H 1 50) ainsi que l'expertise du groupement de mandataires en transports (Grasset – Citec – RGR – Trafitec – Transitec) recommandant le 22 avril 2008 à la commission des transports du Grand Conseil l'abandon de la branche "Vaudagne ouest" et la construction rapide de la Direttissima (sous-variante Ab – tracé officiel avec Direttissima sans Vaudagne);

Vu les travaux du tram (TCMC) et son tracé confirmé par le Conseil d'Etat à la suite de l'expertise précitée;

Vu l'enquête publique relative à la modification de la concession fédérale d'infrastructures ferroviaires, « desserte de Champs-Fréchets » déposée en mairie et à la direction générale de la mobilité du 28 mars au 2 mai 2011;

Vu les observations recueillies pendant l'enquête publique;

Vu le rapport de la commission de l'urbanisme, mobilité et logement,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 mai 2011,

R E F U S E

PAR 16 NON, 10 OUI ET 1 ABSTENTION

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

de préavis favorablement la modification de la demande fédérale de concession d'infrastructures ferroviaires, nouvelle ligne de tramway dite "desserte Champs-Fréchets" - Section Cornavin-Meyrin-CERN.

Résultats du vote

M. Boccard	non	M. Hubert	oui
Mme Boccard	oui	M. Hulliger	oui
M. Brulhart	non	M. Iswala	non
M. Chambers	oui	M. Jimenay	oui
M. Charpier	oui	Mme Luzzatto	non
Mme Despond	non	M. Mastoura	non
Mme Doudin	non	M. Osmani	non
Mme Duay-Duran	abst.	M. de Préville	non
M. Dumalle	non	M. Ragavan	non
Mme Ecuyer	non	Mme Revillet	non
Mme Girardet	oui	Mme Riman	oui
M. Hamann	non	M. Robert	non
Mme Hayes	oui	Mme Schweizer	oui
M. Hernot	non		

* * *

[Départ de Mme Riman à 23h55]

18. Motion n° 2011-09 présentée par Christiane Despond, hors-parti, concernant la lutte antitags sur la Commune

Mme Despond constate que Meyrin s'agrandit et que les tags sont de plus en plus fréquents, dès l'achèvement de nouveaux bâtiments ou structures, dénaturant ces derniers et leur aspect général. Elle note que, dans d'autres communes, des employés ont été engagés pour nettoyer ces tags, ou un revêtement anti-tags a été appliqué, certes coûteux mais à l'effet dissuasif certain.

Elle propose d'adopter cette dernière mesure et, éventuellement, d'attribuer aux jeunes désireux de faire des graffitis, des surfaces planes à cet effet, afin de pallier une répression difficile à exercer.

M. Tremblet demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Hamann croit savoir que la Commune a déjà pris des mesures dans le sens de la motion sur les bâtiments dont elle est propriétaire. Il demande si les bâtiments privés sont concernés.

Mme Despond répond que seuls sont concernés les bâtiments et infrastructures propriétés de la Commune.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

M. Devaud confirme que cette mesure a déjà été prise sur certains bâtiments communaux (Forum Meyrin par exemple). Les piliers du viaduc du tram et d'autres infrastructures sont cantonales et sortent de la compétence de la Commune, à l'instar des bâtiments privés.

M. Boccard ajoute qu'il est du devoir d'une collectivité publique de rassurer sa population et, se référant aux études empiriques qui montrent que les dégradations visibles sur la voie publique créent un sentiment d'insécurité au sein de la population, annonce que le groupe des Verts acceptera cette motion, estimant qu'elle ne chargera pas outre mesure les finances. Il relève néanmoins que la Commune est déjà active dans ce sens et se doit d'encourager les propriétaires à protéger leurs biens.

M. Jimenay se dit gêné par cette motion, dont il pense qu'elle nécessite une étude plus approfondie avant de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Mme Despond réitère son idée d'offrir des surfaces vierges aux auteurs de graffitis, et la possibilité de végétaliser celles qui ne sont pas destinées à être taguées.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** met au vote la **motion n° 2011-09**

présentée par Christiane Despond, hors-parti, concernant la lutte antitags sur la Commune

Vu l'importance et l'extension de l'urbanisme à Meyrin et l'augmentation à venir de la population;

Vu la possibilité de pouvoir pallier les dégradations sur les bâtiments et infrastructures de la Commune par des peintures antitags ou des protections végétales qui ont déjà fait leurs preuves sur d'autres communes et qui ont un effet dissuasif;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 mai 2011,

D E C I D E

PAR 23 OUI, 2 NON ET 1 ABSTENTION

de demander au Conseil administratif d'étudier rapidement et efficacement un moyen apte et permanent pour lutter contre les tags sur la Commune.

* * *

19. Rapport des délégués au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble (Mme Ecuyer, R et M. de Préville, Ve)

Période septembre 2010-mai 2011

"Au cours de cette période (septembre 2010-mai 2011), notre journal a opéré une mue très importante sur tous les fronts, décidée par le Conseil administratif. Dès janvier 2011, il a changé de format suite aux résultats d'un concours organisé en 2010, ce qui a impliqué le changement du graphiste. Il a changé également de ligne graphique et de ligne éditoriale, pour devenir plus structuré. Il a même changé de journaliste, avec une phase intérimaire très difficile entre décembre 2010, date du départ de Mme Magnin et l'arrivée de M. Rapp, début mars. Le comité lui-même a quelque peu diminué puisque l'AHVM et le Cartel n'ont plus qu'un délégué chacun.

C'est avec une certaine appréhension et peu de préparation que nous avons démarré ce nouveau concept et le fait de ne pas avoir tout de suite un journaliste attiré n'a pas simplifié les choses. Nous étions quelque peu désarmés par ce nouveau mode de production très professionnel et rigide dont nous n'avions pas l'habitude. De plus, l'équipe intérimaire qui devait assurer la transition entre Mme Magnin et le nouveau journaliste, sachant que son rôle serait limité à quelques mois, n'a pas éprouvé le besoin de s'intégrer au comité d'amateurs que nous sommes dans la production de journaux, créant certaines frustrations que M. Rapp, dès son arrivée, a su atténuer.

Changement de format et de présentation

Le nouveau format est plus pratique à manier de par sa taille plus réduite. Certains toutefois se plaignent que ses dimensions ne correspondent pas à celles d'un classeur fédéral et qu'il a de la peine à entrer dans les boîtes à lettres.

Les articles présentés par thèmes figurent dans un sommaire que l'on retrouve chaque mois en début de journal et qui permet de se retrouver facilement.

La publicité regroupée sur des pages spéciales ne s'assoit pas au milieu des articles, et rend ainsi la lecture plus aisée et agréable.

La double page centrale présentant l'agenda des manifestations est détachable, ce qui est très apprécié.

Le zoom sur un point important de la vie de notre commune, les nouveaux sujets comme "votre voisin" ou "petits plats d'ici et d'ailleurs" resserrent les liens entre l'administration et la population.

Comme lors de tout changement, le premier numéro de cette nouvelle formule a provoqué de nombreuses réactions tant mauvaises que bonnes. Dix ans de bon compagnonnage avec notre cher Meyrin Ensemble ne se remplacent pas si facilement !

Changement de mode de conception du journal et de fonctionnement du comité de rédaction

Ce nouveau format, avec sa mise en page plus structurée et mieux définie, a induit la nécessité de produire les articles et de concevoir le journal de façon beaucoup plus professionnelle. Le graphiste a fourni onze gabarits de pages en

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

spécifiant le nombre de signes à respecter (entre 350 et 4'500 signes) et les dimensions des photographies illustrant chaque article. Les auteurs doivent se conformer à ces gabarits d'articles pour permettre la réalisation rapide de la maquette du journal (appelée 'chemin de fer' dans le jargon journalistique). De ceci découle la nécessité de planifier les articles et leur importance, nécessité renforcée par le concept du zoom, sujet-phare de chaque édition du journal qui typiquement se compose au moins d'un article long (4'500 signes).

Le chemin de fer, la nécessité d'écrire des articles dont le nombre de signes est limité, le respect strict des délais d'envoi des articles pour réaliser une maquette précise, ont provoqué de grands changements dans le fonctionnement du comité de rédaction. Ces changements se sont opérés dans une certaine confusion et les premières séances ont été quelque peu houleuses car nous nous trouvions devant une organisation totalement différente qui tenait plus du journalisme professionnel que de la conception habituelle de notre journal communal.

Actuellement, le comité se réunit une seule fois par mois pour établir avec le journaliste la matière du journal. Au départ, il était prévu par l'éditeur que seul le chemin de fer serait communiqué aux membres du comité qui n'auraient ainsi pas la possibilité de lire les articles avant l'impression, ce que nous avons vivement critiqué. Nous estimons qu'en tant que membres à part entière du comité de rédaction, nous devons pouvoir donner notre avis non seulement sur les rubriques mais aussi sur leur contenu, ce que nous faisons auparavant dans une séance technique. Il a donc été décidé que les articles qui intéressaient plus particulièrement certains seraient transmis par internet, sur demande, avant leur remise au graphiste pour que chacun ait le temps de relire et avaliser les divers textes qui les concernent plus particulièrement.

Une première séance de mise au point du mode de fonctionnement du comité, et de planification des articles de fond a eu lieu le 3 mai. Elle a permis de mettre à plat nos préoccupations et nos attentes pour la suite de notre collaboration et d'évoquer tous les sujets qui pourraient faire de notre journal le meilleur instrument de communication et d'information pour la population meyrinoise.

Souhaitons que le nouveau visage de Meyrin Ensemble sache séduire les Meyrinois par sa diversité et sa présentation."

Mme Girardet voudrait savoir si les préoccupations concernant le fonctionnement du nouveau journal sont résolues, en particulier celles liées au droit de décision des délégués sur le contenu du journal.

M. de Préville répond en rappelant la refonte du journal et les changements dans la manière d'aborder son élaboration. Des ajustements sont en cours, et certaines frictions et grincements sont en voie d'être réglés. Une nette amélioration est constatée et l'arrivée de M. Rapp apporte un soutien significatif. La rigidité du nouveau format demande une planification qui n'existait pas avec l'ancien mais M. de Préville a bon espoir d'arriver à une solution satisfaisante dans le courant 2011.

* * *

20. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Revillet, S)

Période juin 2010 - mai 2011

"La commission consultative a tenu quatre séances publiques et son bureau s'est réuni quatre fois. A fin mars 2011, la Commune comptait 3'786 personnes en âge AVS, soit près de 17.5% de la population (après ouverture de l'EMS Pierre de la Fée).

Bureau

Les membres du Bureau proposent et organisent avec le service des aînés les diverses activités (sorties pédestres, à vélo, yoga, balades à thèmes, visites culturelles, d'entreprises, d'instituts) pour les personnes âgées, leur permettant de rester actives et en bonne santé. Le Bureau propose aussi des sujets pour les séances publiques (conférences d'information, de prévention ou de délasserment).

Le service des aînés informe le Bureau de ses différentes activités que ce soit dans la gestion du local des aînés 'Jardin de l'amitié', les permanences fiscale et juridique, l'organisation des repas de midi, des thés dansants et met en discussion les demandes diverses provenant des aînés de Meyrin. Tout ceci sans oublier l'organisation des vacances balnéaires et la semaine à Interlaken.

Séances publiques

En septembre, l'avocat responsable de la permanence juridique nous a expliqué les différentes manières de prévoir la transmission de nos biens aux générations suivantes ; de nombreuses questions lui ont été posées, auxquelles il a su répondre très clairement et avec des exemples concrets. En novembre, une psychologue/ gérontologue nous a fait une conférence sur 'Le bien-être, grâce à l'alimentation' ; ce thème très important est toujours d'actualité. La Compagnie amateur des aînés de Meyrin nous a présenté les différentes étapes de sa création 'Hop' ; les répétitions ainsi que le spectacle lui-même ont été filmés en vidéo ; les danseuses et danseurs étaient là et ont non seulement répondu aux questions du public mais ont également partagé avec nous leurs impressions. A fin mai, aura lieu la prochaine Commission consultative des aînés où seront présentés des films sur la construction du TCMC et le percement du tunnel.

Local des aînés de Champs-Fréchets : Le Jardin de l'amitié

La popularité de ce local ne se dément pas et les activités proposées, toutes à la demande des aînés et menées par des bénévoles, sont de plus en plus nombreuses : ateliers de perles, de peinture, de bricolages divers, d'anglais, d'espagnol et autres. Il y a toujours le cyberspace où des cours sont proposés ainsi que la permanence impôts et la possibilité de participer à des jeux divers.

La fête de l'Escalade organisée avec le CEFAM a été particulièrement réussie.

Prévention & mobilité

Des séminaires concernant l'activité physique et la mémoire ont été organisés.

L'espace intergénérationnel derrière le centre commercial est bien utilisé et les cours bien suivis.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Prévention canicule

Le service des aînés a testé une nouvelle formule qui a connu un grand succès. Un repas a été servi (gratuit sur réservation) sous la grande tente de la Campagne Charnaux. Comme chaque année, une sensibilisation des aînés à une bonne hygiène de vie pendant l'été a été faite.

Repas des aînés

Club de midi : Ces repas mensuels rencontrent un tel succès qu'ils ont atteint leur capacité maximale avec plus de 200 personnes par repas. Deux repas ont été organisés à Cointrin.

Autour d'une table : Encourager les personnes âgées à bien manger et lutter contre la solitude, c'est le but de ces repas en commun dans un restaurant ; ce moment convivial se fait avec un accompagnateur ou une accompagnatrice.

Noël des aînés : 1'170 aînés ont participé aux deux repas, suivis d'un thé dansant, au Forum Meyrin. Vu le nombre des participant-e-s, une réflexion devra se faire pour l'avenir.

Visiteuses et visiteurs

L'isolement et la solitude étant des facteurs de risque importants pour les personnes âgées, la Commune a développé un service des visiteurs et visiteuses. Ces personnes sont formées et mises à disposition des aînés pour leur tenir compagnie à domicile, se promener ou faire leurs courses. Cette activité a permis d'identifier des personnes ayant besoin d'aide suite à une dégradation de leur situation économique, physique ou psychique.

... et la vie continue

Je désire rendre hommage à Mme Cuttelod qui prend une retraite bien méritée. Malgré le peu de moyens à disposition du service des aînés et grâce à ses qualités d'écoute et de contacts humains, elle a su concrétiser des projets répondant aux besoins et envies des personnes âgées de la Commune. Elle a aussi su réunir autour d'elle un nombre très important de bénévoles ce qui, outre l'aide précieuse apportée à plusieurs projets, permet à beaucoup de personnes à la retraite de se sentir utiles et faisant partie intégrante de notre communauté. Je lui souhaite une longue et active retraite."

* * *

21. Rapport de la déléguée à la commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R).

Période mai 2009 - mai 2011

"Non, comme vous pourriez le penser, la CCIT n'est pas morte mais on peut dire qu'elle est aux soins intensifs. Depuis deux ans, seules trois séances plénières ont pu être organisées : le 16 septembre 2009 à Ornex ; le 1^{er} décembre 2010 à Meyrin, à laquelle les conseillers municipaux étaient conviés; et le 30 mars, en réunion plénière extraordinaire, à nouveau à Meyrin.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Séance plénière du 16 septembre 2009 à Ornex (15 délégués)

Après la partie administrative habituelle comprenant l'approbation du compte rendu des deux dernières plénières et des comptes 2008, la présentation, la discussion et le vote du budget 2009, nous recevons M. Leutenegger, directeur de service à la direction générale de l'aménagement du territoire du Canton de Genève et M. Josserand, chef de l'antenne Haut-Bugey-Pays de Gex à la direction départementale de l'équipement de l'Ain, qui nous présentent de manière fort intéressante une approche comparée de l'aménagement du territoire à Genève et au Pays de Gex.

La séance est suivie comme de coutume par un repas convivial offert aux délégués par la commune d'Ornex.

Séance plénière du 1^{er} décembre 2010 Meyrin (14 délégués)

Une quinzaine de conseillers municipaux meyrinois ont répondu présents à l'invitation de la CCIT d'assister à cette séance.

Selon l'ordre du jour, la commission devait élire les co-présidents (un Suisse et un Français) nommés pour deux ans. Selon le tournus prévu, le Grand-Saconnex a présenté un candidat mais Ferney s'y est refusé, arguant que l'avenir de la CCIT était à redéfinir.

Il est vrai que si les relations transfrontalières restent non seulement importantes mais intéressantes et enrichissantes, il devient de plus en plus difficile de réunir régulièrement la CCIT, faute de disponibilité des élus déjà surchargés de travail. Les membres du bureau qui se compose d'un délégué administratif ou un maire par commune et du secrétaire général de la commission qui doit assurer la liaison et la coordination entre les communes, ont débattu du sujet et nous ont présenté un projet qui permettrait de remobiliser l'intérêt des membres.

La proposition du bureau est de réduire le nombre de séances à une seule par année, (ce qui est déjà le cas depuis 2009), ouverte à tous les élus, où l'on présenterait l'une des communes membres, avec ses projets, son développement, sa stratégie politique, dans le but de mieux connaître les problématiques de chacun et d'en tirer des enseignements voire des solutions. Cette vision d'avenir suscite beaucoup d'intérêt et ouvre de nouvelles pistes de collaboration.

Trois propositions fondamentales ressortent des discussions :

- Suppression pure et simple de la CCIT, 1 oui.
- CCIT, espace de discussion préparatoire aux PACAs, refus unanime.
- CCIT, présentations de problématiques communales, 11 oui.
- Question subsidiaire, avec cette dernière proposition, est-il encore utile de garder un organe de liaison (secrétaire rémunéré) ainsi que le site internet ?

L'assemblée renonce à se prononcer immédiatement et demande au bureau de préparer une proposition détaillée sur cette nouvelle organisation de la CCIT qui sera discutée au printemps 2011 en réunion plénière.

Après un divers consacré à la fermeture imminente de la route de Prévessin, nous avons le plaisir de recevoir M. Beuret, archiviste de la commune de Meyrin qui nous présente une page de notre histoire : 1815, transfert des Communes réunies du Pays de Gex au Canton de Genève.

La soirée se termine par un repas offert par la commune de Meyrin.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Réunion plénière extraordinaire du 30 mars 2011

Cette séance concerne l'avenir de la CCIT.

Un projet tenant compte des décisions du 1^{er} décembre 2010 nous est soumis, accompagné d'un règlement.

Après examen et discussion, il est décidé :

- *de garder le sigle CCIT mais d'en changer le sens : Commission de Communication Intercommunale et Transfrontalière*
- *les organes seront :*
 - *la présidence assurée par deux maires ou conseillers administratifs, un Suisse et un Français assistés d'un secrétaire général.*
 - *la commission est constituée de quatre délégués par commune dont un membre au moins de l'exécutif qui pourront être remplacés en cas d'absence.*

Le secrétaire général est élu par la commission, son mandat est reconductible.

- *Le cahier des charges de la présidence et du secrétaire sont définis avec précision.*
- *Il est institué un système de commune accueillante et de commune invitée pour chaque année selon un tournus (une commune suisse et une commune française).*
- *Le budget de fonctionnement établi par le secrétaire général doit contenir une répartition intercommunale selon le nombre d'habitants.*
- *La mise à jour du site internet sera exécutée par le secrétaire général. On pourra y trouver le compte-rendu des séances ainsi que les présentations.*

Le budget 2011 est ensuite présenté et voté.

Pour terminer cette séance, une présentation du "Passeport BIG BANG", projet d'itinéraire touristique transfrontalier proposé par le CERN, nous est faite par Mmes Pralavorio et Bugnon, chargées de la communication locale au CERN. Il s'agit d'une balade franco-suisse aux origines de la matière qui permettra aux habitants et touristes de la région de s'aventurer dans l'univers captivant des recherches menées au CERN.

Un buffet convivial clôt cette séance qui marquera, nous l'espérons, un nouveau départ pour la CCIT.

Les conférences des 16.09.2009 et 01.12.2010 sont présentées sur le site www.ccit-info.org, onglet "Conférence", où vous trouverez également un historique et des liens avec toutes les communes et instances concernées."

* * *

22. Rapport des déléguées à la commission du Fonds d'art contemporain (Mme Boccard, DC et Mme Revillet, S).

Période 2010 - 2011

"La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie à raison de quatre séances entre juin 2010 et mai 2011.

Commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin

Actuellement, la commission est composée des artistes suivant-e-s :

M. Ch. de Montaigu, sculpteur, Mme M. Fulpius, sculpteure, Mme R. Furrer, peintre et graveure, Mme E. Jobin, plasticienne, Mme M. Poiatti Haldimann, historienne et critique d'art.

Publication

Pour rappel, l'œuvre de L.-D. Fontana nommée "L'Autel de Feu" datant d'une vingtaine d'années était très endommagée ; l'artiste avait souhaité la remplacer par une nouvelle version dont le vernissage a eu lieu au Jardin alpin le 16 juin 2010. A cette occasion une plaquette souvenir a été éditée et nommée 'Autel de feu 2010'.

Oeuvres d'art

Après discussion avec le sculpteur Jo Fontaine, sa sculpture sise angle rue Gilbert/rue de Livron a été déplacée dans le futur Square Lect actuellement en travaux.

L'une des statues de Monique Wuarrin, devant l'entrée du Forum Meyrin, est en cours de reconstruction.

L'œuvre "Miroir du Ciel" de Jo Fontaine a été réalisée au Jardin botanique dans le cadre d'un processus pédagogique, une longue et belle histoire d'enseignement et de transmission autour de l'art de la pierre. Environ dix écoles primaires et classes spécialisées, soit environ 250 écoliers dont une classe de l'école des Boudines de Meyrin, ont partagé cette aventure avec l'artiste.

La Commission étudie l'opportunité d'acquérir cette œuvre.

Un mandat de quatre mois a été attribué afin d'établir un inventaire exhaustif et précis du patrimoine artistique de la commune de Meyrin.

Visites d'expositions

L'exposition "D'espace et de silence" dans l'espace Forum expose Denise Emery, Fanny Gagliardini et Jo Fontaine.

Les commissaires se sont exprimés en faveur de l'acquisition de quelques œuvres.

Le Fonds d'art contemporain de Meyrin a acquis une tapisserie de Denise Emery et quatre lithographies de Fanny Gagliardini dans le cadre de l'exposition au Forum 'D'espace et de silence'.

A cette occasion, les membres du Fonds d'art contemporain de Meyrin ont exprimé le souhait de redéfinir une politique d'acquisition d'œuvres d'art et de la visibilité de celles-ci.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Jardin des disparus

Dans le cadre du réaménagement du Jardin des disparus, l'œuvre de M. Deschamps "OUI NON" a finalement été déplacée près de l'extension vitrée de la Ferme de la Golette.

Pour rappel, le choix du jury s'était porté sur le projet d'Anne Blanchet, projet représentant un point d'interrogation géant sous forme de banc en béton intégré dans la pente légère du terrain. Ce "?" est orienté de manière à être lisible depuis le chemin piétonnier longeant la parcelle. Il s'agit d'une intervention artistique minimaliste utilisant un langage universel, simple et susceptible de toucher un large public. Vu la grandeur du projet artistique, ce "?" est visible 'vu du ciel'.

Le 10^{ème} anniversaire du Jardin des disparus s'est tenu le samedi 9 octobre 2010. A cette occasion l'œuvre réalisée par Anne Blanchet, le point d' ? était visible, mais l'aménagement du site n'était pas encore achevé.

Lors de cet anniversaire se sont exprimés : Jenny Bettancourt et Pierre-Alain Tschudi, co-présidents du Jardin des disparus ; Louis Joinet, magistrat à la Cour de cassation, France, expert indépendant des Nations Unies, ancien président du groupe de réaction du projet de convention sur la disparition forcée ; l'artiste Anne Blanchet, qui a remporté le concours pour le nouvel aménagement du Jardin des disparus et Monique Boget, maire de Meyrin.

Nous avons tous assisté à des instants forts en émotion par les témoignages qui se sont succédés.

L'aménagement du parc étant terminé, les arbres replantés, une plaquette retraçant le projet éditée, l'inauguration officielle aura lieu le 9 juin 2011.

Projet artistique en lien avec les travaux d'assainissement

De nombreuses séances ont été consacrées aux discussions sur un projet artistique en lien avec les travaux d'assainissement.

Ces interventions artistiques doivent permettre une approche originale de ce chantier par la population et susciter des réflexions nouvelles sur les problématiques soulevées par ces travaux. Il est évident que les œuvres des artistes ne devront en aucun cas entraver les travaux en cours.

Des membres de la commission ont présenté des catalogues, dossiers et projets d'artistes susceptibles de participer. Huit artistes ont été sélectionnés parmi ces dossiers.

En raison de la complexité du projet, une personne est mandatée pour contrôler la faisabilité des dossiers présentés et leur coordination ainsi que la responsabilité de la communication. A cet effet, un cahier des charges est établi.

Une publication sera réalisée afin de garder une trace de l'histoire de cette exposition dont le thème est le parcours de la galerie des eaux et le nom ART'ère.

Le vernissage du parcours artistique ART'ère a eu lieu le 11 mai 2011.

Patinoire

Le Fonds d'art contemporain a été sollicité pour étudier la pertinence et la possibilité d'une intervention artistique sur le grand mur libre en face des gradins. Il est rappelé que le projet de cette patinoire a été le résultat d'un concours gagné par DOLCY Architectes à Yverdon et inaugurée en 2009.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Toutefois, il a été mentionné que des gradins devraient être installés ultérieurement le long de ce mur. Les commissaires souhaitent rencontrer l'architecte pour avoir plus d'informations. Ce projet est donc en cours d'étude.

Pour information, le fonds présentait un solde au bilan de CHF 999'153.46 au 31 décembre 2010."

* * *

23. Rapport du délégué à l'association des jeunes de Meyrin : radio Meyrin FM (M. Jimenay, DC)

Période janvier 2010 - mars 2011

Un petit rappel, l'Association de jeunes de Meyrin a donné naissance il y a 16 ans déjà à une radio "jeune" Meyrin FM. Dans ce laps de temps Meyrin FM a gagné une certaine notoriété, non seulement auprès de jeunes Meyrinois, mais également à l'extérieur de la Commune, voire à l'international puisque grâce à internet elle peut être captée dans le monde.

Au cours de cette dernière année le comité a dû faire face à une période de difficultés engendrée principalement par l'énorme déception qu'a provoqué la décision de refus d'octroi de concession hertzienne.

Toutefois, cette "traversée du désert" n'a pas eu un impact trop important sur les émissions, puisque les animateurs ont continué à maintenir et faire progresser un niveau de transmission de très bonne facture en quantité et en contenu.

Vous trouverez en annexe la grille des émissions, que vous pourrez voir actualisées régulièrement sur le site www.meyrinfm.ch.

Passé cette période de tristesse, la vivacité des jeunes a repris le dessus et partant, ils ont concentré leur développement sur internet et en créant et développant un groupe sur Facebook. L'ancien logo a été changé.

Les membres du comité présents pour la plupart depuis la naissance de Meyrin FM, ont fait place à une nouvelle équipe de jeunes tout en offrant de rester à disposition pour des coups de mains ponctuels ou pour leur transmettre sur demande, leur savoir-faire.

Un nuage gris se présente à l'horizon en effet, si les membres du nouveau comité sont quasiment des 'pros' en ce qui concerne la création et la conduite des émissions, en revanche en ce qui concerne la technique relative aux éventuelles réparations et autres dépannages, il manque pour le moment un ingénieur qui puisse pallier ce type de contretemps, voire qui soit en mesure de répondre à une urgence. Aussi un membre de l'ancien comité a offert la possibilité de le contacter ponctuellement mais a invité le nouveau comité à trouver ou à désigner une personne désireuse de se former aux mille et une finesses de la technique.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

La Mairie est attentive à la transition entre l'ancien et le nouveau comité en particulier par rapport au suivi administratif et la réorganisation que Meyrin FM doit accomplir en y allouant le temps nécessaire car non seulement il est important d'assurer un fonctionnement adéquat en matière comptable, mais il est également très important de former d'autres jeunes qui puissent assumer des missions créatives et d'animation, mais aussi techniques et administratives.

Un système de flash d'information a été mis 'ON AIR' notamment via Twitter. Meyrin FM a rejoint un groupe de radios dans le but d'optimiser les coûts et de bénéficier de synergies avec d'autres radios en Suisse.

Par la suite Meyrin FM deviendra mobile, en effet avec une application adaptée, les auditeurs pourront suivre les diverses émissions via iPhone, cette avancée devrait permettre à terme d'écouter Meyrin FM sur d'autres portables ou PDAs.

Le projet de retransmission via le câble est mis en suspens; en effet l'investissement financier est estimé trop onéreux.

Dans le courant de l'été, Meyrin FM participera à la promotion des activités d'autres associations à but culturel, où sont actifs nombre de jeunes de la Commune, telles que le Festival Kameleon, les soirées d'Undertown.

Meyrin FM a participé aussi à la promotion du premier match de football qui a eu lieu au stade des Arbères entre les champions du monde suisse M17 et la sélection du Nigeria.

Néanmoins, au milieu des succès médiatiques un nouveau nuage est apparu.

Le nouveau président a présenté sa démission. En effet, il a obtenu une opportunité de formation qu'il doit suivre à Fribourg, de fait, cela ne lui laisse que très peu de temps pour suivre correctement les affaires de la radio. Toutefois, n'ayant pas pu trouver un remplaçant, il a continué à assumer la charge dans la mesure de ses possibilités. Ainsi, le comité n'étant au départ composé que de trois personnes, se voit amputé d'une partie de la ressource du président, ce qui complique davantage le travail administratif.

A l'entrée de l'automne Meyrin FM a participé avec ses animateurs à des émissions en direct depuis Le Boudoir de la Baronne, qui accompagnent les fans jusqu'à 5h du matin.

Au début de l'hiver une nouvelle émission a été lancée, elle présente de nouveaux groupes de Suisse, France et Belgique, cette nouvelle émission a recueilli un grand succès.

Comme on peut aisément le constater, si du point de vue de l'animation Meyrin FM continue ses activités avec des moyens limités, la charge administrative a besoin d'un sérieux soutien que les actuels membres du Comité remplissent au mieux, sans pour autant que cela soit idéal.

Ceci est particulièrement ennuyeux, dans cette année de grands changements car comme tous les intéressés le savent maintenant, la radio doit déménager afin de permettre la réhabilitation du 307b, route de Meyrin.

A ce sujet et après quelques hésitations de la part du Conseil municipal, notamment quant au nouvel emplacement que la radio pourrait obtenir, la Mairie a fait une proposition de locaux dans les sous-sols de son siège, ce qui satisfait pleinement le Comité et les membres.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Toutefois, il devient primordial que le Comité trouve les appuis nécessaires pour que l'ensemble des tâches de fonctionnement structurel soit réalisé. Notamment la présentation à la Mairie des comptes à temps et en bonne et due forme, comptes qui n'avaient pas été arrêtés au moment d'écrire ce compte rendu.

Avant de terminer il reste tout de même à mettre en valeur les points suivants :

- le suivi et l'accompagnement que Mme M. Rebetez apporte aux nouveaux membres du Comité;*
- l'investissement des trois personnes du Comité qui dans des conditions difficiles font tout ce qu'ils peuvent pour "tenir la route";*
- le fait que malgré ces mêmes conditions difficiles Meyrin FM continue à offrir un large éventail d'émissions appréciées par les 6'000 auditeurs, pic majeur recensé par un organisme indépendant."*

* * *

24. Rapport du délégué à la Maison Vaudagne (M. Iswala, S)

"Le 8 décembre 2010, la Maison Vaudagne a fêté ses 46 ans, elle n'est donc plus toute jeune. Elle est restée la même sans aucune extension, gardant toujours le même espace d'accueil jusqu'à ce jour, d'où son exigüité d'accueil malgré son cri d'alarme sans cesse répété surtout durant ces dix dernières années. Un seul événement encourageant, son cœur vibre encore très fort, 46 ans, quel bel âge pour notre association. Malgré son âge et son exigüité, son objectif est resté le même, à savoir celui de renforcer et de protéger le lien social. Elle a toujours fondé ses actions sur l'éthique, et l'être humain est au centre des activités développées. Je vous fais grâce des détails, de son contenu parce que d'une part, je les avais déjà évoqués lors de mon rapport en 2009 et, d'autre part, ses multiples activités et informations autres peuvent être consultées sur le site internet : www.maisonvaudagne.ch.

Je vous rappelle en outre, que la Maison Vaudagne vit grâce à l'engagement bénévole de Meyrinois qui croient en elle et y restent attachés. Ils la nourrissent d'idées, de suggestions, de propositions, d'initiatives et la stimulent en adoptant des décisions qui la font avancer.

Points forts marquant 2010

Malgré un contexte économique et social propice au repli sur soi-même et qui favorise beaucoup plus l'exclusion, la Maison Vaudagne a construit ses actions 2010 sur des axes d'ouverture aux autres, de l'écoute de l'autre, du respect de l'autre, de création et de renforcement de liens sociaux dans la tolérance réciproque. La Maison Vaudagne a toujours mené une politique d'élargissement de son environnement en tissant de nombreux liens avec le réseau soit en "poussant les murs".

Résultats obtenus

Dimanches en sept manches, ce projet dont j'avais déjà longuement parlé dans mon rapport de 2009, est bien la démonstration de pousser les murs. Le but est de favoriser la participation des familles, de permettre à celles-ci ainsi qu'aux personnes seules de se rencontrer, de tisser des liens d'amitié, de partager des moments de loisirs, des événements culturels, des repas et ainsi que de développer une atmosphère intergénérationnelle et interculturelle.

Les animations en bas des immeubles et préaux en collaboration avec la bibliothèque et Graphitis ont pour objectif d'atteindre plus de monde et de faire découvrir l'animation de la Maison Vaudagne dans d'autres quartiers. Comme déjà souligné dans mon rapport de 2009, ce projet a pour but de faire bénéficier un plus grand nombre de familles de nos activités, des enfants qui ne peuvent pas aller en vacances, ceux qui n'ont pas obtenu de place à la Maison Vaudagne ou sont toujours sur la liste d'attente et ne peuvent pas bénéficier des prestations des centres aérés.

Un autre mur est tombé également du côté de Bellavista. C'est l'obtention d'une nouvelle salle qui a permis à la Maison Vaudagne d'augmenter la capacité d'accueil des enfants le mercredi.

Poursuite des liens avec les partenaires professionnels

La grande ouverture avec nos partenaires professionnels ou associatifs continue à faire tomber les murs, les mites qui les cloisonnaient en privilégiant le vivre ensemble qui est la carte de visite de notre commune.

En effet depuis octobre 2010, un nouveau partenariat avec l'Association Terrain Jakob a vu le jour. La Maison Vaudagne peut occuper ses locaux du 2^e étage.

S'agissant du GIAP (groupement intercommunal de l'accueil parascolaire), Mme M. Sager a fait preuve d'une grande ouverture en ce qui concerne le partage des locaux, ce qui est excellent pour notre collaboration. Actuellement la maison Vaudagne partage avec le GIAP un local avec un petit coin cuisine donnant accès à une salle de rythmique attenante à Bellavista I. Cet espace sert à la Maison Vaudagne pour l'activité foot en salle qui trouve un grand engouement de la part de nos enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Aussi il y a la mise à disposition du réfectoire de l'Ecole de Meyrin Village les mercredis.

Pousser les murs se concrétise par la naissance d'un projet "Les arts du cirque" travail de réseau entre GIAP – Maison Vaudagne et quelques structures associatives de la Commune.

Genèse : La rencontre de professionnels des arts du cirque, de l'éducation, de l'action sociale et des familles, a fait naître ce projet de loisirs sportifs et culturels différents pour les enfants. Ensuite, il y a eu une dynamique de travail en réseau entre différentes structures associatives de la Commune : Maison Vaudagne, GIAP, CEFAM, Associations de parents d'élèves, et services de la jeunesse et culturel communal ont favorisé l'émergence de ce projet.

Pourquoi les arts du cirque ? Ils permettent la pratique d'activités aussi bien sportives qu'artistiques. Les enfants et les adolescents peuvent faire des apprentissages ludiques différents pour mouvoir leur corps et résoudre de nouveaux problèmes d'équilibre. L'esprit de poésie et de coopération remplace l'esprit de compétition et de hiérarchie.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Projet social qui s'appuie sur quatre constats :

La difficulté de stimuler une partie de la jeunesse, particulièrement peu sportive, à pratiquer régulièrement des activités physiques. Soucieux de ce problème important en santé publique, la Maison Vaudagne et le GIAP veulent répondre aux attentes des jeunes ne fréquentant pas des clubs sportifs traditionnels.

Le danger de mettre en permanence les jeunes en compétition aussi bien dans leur vie scolaire que sociale ou affective en tuant progressivement leur appartenance à une communauté et à un esprit de solidarité en général. Ce projet offre une alternative éducative en travaillant essentiellement sur la valorisation des jeunes et leur place dans un collectif de création.

La demande permanente de la société aux parents de 'coacher' la réussite aussi bien sociale que professionnelle de leur enfant. La clé de succès de demain passe par l'épanouissement, par les loisirs et l'accumulation de savoir en dehors du champ scolaire.

Pour rappel, un grand nombre d'enfants que nous accueillons sont préterités dans cette approche libérale de notre société en fréquentant un nombre d'heures conséquent nos structures, en particulier les plus jeunes. Si la qualité de notre accueil s'appuie sur un espace communautaire et sécurisant où les enfants peuvent se détendre, jouer et manger en attendant leurs parents, ils n'ont pas tous accès aux diverses activités offertes. En grande partie par manque de temps disponible puisque certains enfants restent jusqu'à 24 heures par semaine avec nous ou au parascolaire. Ils ont peu de possibilités de s'investir dans d'autres activités de loisirs.

Le besoin et les obstacles des parents et des travailleurs sociaux pour trouver des espaces de rencontres entre des jeunes personnes handicapées et les autres personnes.

Un projet ouvert sur la poésie et l'accès à la culture. Le cirque est un art total qui unit l'expression corporelle à l'esprit créatif. Rares sont les modes d'expression qui lient autant le corps à l'esprit.

Au vu du bilan positif, ce projet est reconduit pour l'année 2011 parce qu'il correspond aux attentes énumérées des objectifs poursuivis.

Ethnopoly : Projet à multiples partenaires

La Maison Vaudagne a encore poussé ses murs en s'impliquant, s'investissant en temps de travail soit 180 heures de travail sur le projet "Ethnopoly". Ce projet a rencontré un énorme succès mobilisateur : 120 personnes y ont travaillé le jour même, 39 habitants ou familles et 35 institutions ont ouvert leur porte pour l'accueil de 243 élèves de 5^e primaire regroupés en 61 équipes de quatre élèves toutes accompagnées par un adulte volontaire. Le but du jeu était faire le plein de 'découvertes de l'autre' ainsi que les échanges interculturels. Ce fut le tour du monde en moins d'un jour tout en apprenant à mieux connaître les recoins de Meyrin.

Tout le monde s'accorde à dire que la première édition du jeu est une réussite tant sur l'aspect découverte de son environnement que sur la diversité des rencontres pour les enfants, les habitants participants ou pour les partenaires actifs : la commune de Meyrin, les écoles primaires de Meyrin, le DIP service santé jeunesse, le CEFAM, le Jardin Robinson de Meyrin, Transit, l'APECO-GO, l'Association culturelle musulmane, culture religieuse et humaniste à l'école laïque, la

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Ludothèque de Meyrin, le GIAP et la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale concernant le financement du projet qui, ensemble, ont réussi un projet commun.

La reconduction du projet est unanime. En effet l'engouement a été tel qu'il serait dommage d'abandonner ce projet dont les résultats en terme de création de liens et de découvertes de l'autre sont là et méritent d'être inscrits dans la durée.

Pousser les murs : vecteur de certains aménagements, dépenses et projets

Nouvelle cuisine : dans le cadre des aménagements, la Maison Vaudagne se réjouit d'avoir bénéficié d'une nouvelle cuisine professionnelle. Cette nouvelle acquisition très précieuse a permis aux ateliers cuisine de voir le jour sous la conduite d'un cuisinier qui est engagé pour les mercredis, comme les cuisines scolaires ne fournissent plus de repas pour les centres aérés.

Dépenses : le comité a toujours œuvré afin d'équilibrer les comptes qui ont été longtemps excédentaires et qui toutefois cette année sont déficitaires à la suite des nouvelles moutures ou activités mises en place. La volonté de pérennisation des nouveaux projets axés sur la rencontre, la création de liens entre les familles et, plus largement, entre les habitants de Meyrin, le partenariat avec différentes structures associatives et professionnelle autour d'un projet en commun avec les objectifs de découverte géographique et culturelle du monde qui nous entoure engendrent par conséquent un coût. Les années 2009 et 2010 ont connu une baisse du volume global de participation financière des usagers de la Maison Vaudagne étroitement liée à la baisse moyenne de leurs revenus.

Enfin il faut aussi prendre en compte la hausse du coût de la vie, alimentation, carburants, prix des sorties.

Projet institutionnel

S'agissant du projet institutionnel, il y a un important travail de réflexion et de rédaction depuis 2009 et qui se poursuit jusqu'à ce jour en collaboration avec Mme Nadia Mayor de la FCLR (Fédération des centres de loisirs et de rencontre). Nous espérons le finaliser dans l'année en cours et donner ainsi à la Maison Vaudagne un support actualisé.

Tous ensemble au mondial 2010

Tout le monde connaît l'engouement de la population pour la coupe du monde et cela est évidemment accentué lorsque les équipes nationales sont qualifiées.

Les jeunes de l'Entre2 (filles ou garçons) mais aussi du secteur enfant ne font pas exception à cette fièvre du ballon rond. Même les moins passionnés se prennent au jeu quand les équipes nationales s'affrontent dans un événement planétaire comme la coupe du monde. On pourra noter par exemple une forte augmentation cette année des participants au foot en salle du mercredi qui voit chaque semaine une quarantaine de jeunes présents.

C'est la raison pour laquelle la Maison Vaudagne a pris l'initiative de créer un espace de rencontres et d'échanges propice à la convivialité, au lien intergénérationnel et multiculturel autour du mondial 2010.

Ce projet avait les objectifs suivants :

- Utiliser la coupe du monde comme un support à l'interaction entre les habitants et comme moteur "à sortir de chez soi".*

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

- *Créer et ou renforcer le lien avec les habitants de Meyrin, nos usagers et nos voisins.*
- *Permettre aux jeunes de l'Entre2 de faire des petits jobs en travaillant à tour de rôle pendant les retransmissions.*
- *Mettre sur pied un projet festif et convivial afin que les participants puissent se faire une idée de l'association et aient envie de s'investir dans les activités de la maison.*

Ce fut un mondial qui a tenu toutes ses promesses en terme de rencontres, solidarité, participation et ouverture à l'autre. L'Entre2 a offert une place à chacun : familles, voisins, supporters jeunes et anciens. Les repas à thème sur les pays qui jouaient se sont très bien vendus et ont permis de faire goûter de nouvelles saveurs et de découvrir d'autres cultures.

Quelle joie de voir l'euphorie et la passion que procure la "coupe" regrouper autant de personnes différentes."

" " "

25. Annonces de projets

Mme Hayes annonce que son groupe prévoit de présenter une résolution concernant la police municipale lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

* * *

26. Propositions individuelles

Néant.

* * *

27. Questions

M. Dumalle se dit satisfait de la fermeture de la route de Prévessin, où il a pu observer un canard sauvage après vingt ans d'absence, et de la replantation des arbres et de la haie au chemin des Ceps. C'est ironiquement qu'il applaudit à l'aménagement d'un magnifique marais au terrain Jakob, réalisation actuellement assombrie par la présence continue d'un dépotoir adjacent à ciel ouvert. Aussi demande-t-il quels projets sont prévus sur ce terrain destiné à être transformé en marais.

D'autre part, il aimerait savoir s'il existe des statistiques sur la fréquentation de la ligne O ?

M. Devaud mentionne qu'il n'a pas pu contacter les autorités cantonales concernées et qu'il répondra à la première question dès que possible.

Quant à la ligne O, **M. Sansonnens** ne connaît pas les chiffres de fréquentation, mais relève que cette ligne fonctionne comme prévu et qu'elle est bien utilisée par les habitants de Prévessin et de Ferney-Voltaire. Il ajoute que la ligne Y, en direction de St-Genis, rencontre également un certain succès, ce qui montre la nécessité d'inciter ses homologues français à faire avancer le projet du prolongement du tracé du tram jusqu'à St-Genis. Un avant-projet sera d'ailleurs déposé d'ici à juillet prochain.

M. Boccard souhaiterait que, à partir de la prochaine législature, un recueil imprimé des règlements communaux soit offert ou mis à disposition de chaque conseiller municipal.

D'autre part, il trouve que l'emplacement des mini écopoints derrière les arrêts de bus n'est pas propice à une utilisation optimale. Dans cette optique, il plaide en faveur d'une installation plus proche des usagers et de la suppression des anciennes poubelles.

Enfin, **M. Boccard** demande que la version finale du PDEne incluant les modifications apportées en commission après son adoption par le Conseil municipal soit mise à disposition.

M. Sansonnens prend note de cette remarque judicieuse.

M. Ragavan fait remarquer que le feu situé sur le chemin reliant le Vivarium à la route de Meyrin ne se déclenche pas lorsqu'il n'y a pas de trafic sur la route de Meyrin, tard dans la nuit.

M. Sansonnens répond qu'il s'informerera sur le fonctionnement de ce feu.

Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire

Se référant aux dispositions légales en la matière, **M. Hulliger** s'interroge sur l'absence de panneaux indiquant la présence de trafic ferroviaire sur les voies débouchant sur le tracé du tram.

Par ailleurs, il se demande pour quelles raisons les nouvelles poubelles à tri n'ont pas été installées plus près des usagers.

En réponse à la première question, **M. Sansonnens** signale que cette zone sera transformée en zone 30km/h et que des totems y seront installés, entre autres aménagements.

Quant aux poubelles, **M. Devaud** a constaté à la rue De-Livron que le tri n'était pas plus important avec les nouvelles poubelles qu'avec les anciennes. Il est d'avis que de nouveaux emplacements devraient être négociés avec les responsables des TPG et en profite pour indiquer que des cendriers de poche seront également distribués. Une information concernant ces deux points sera disponible dès le mois prochain.

M. Jimenay dit avoir été interpellé par quatre jeunes Meyrinois sur l'entretien des piliers soutenant le viaduc du tram. Ces jeunes se demandent si une couverture végétale pourrait être envisagée afin d'éviter qu'ils deviennent le support d'un art sauvage.

Mme Hayes tient à remercier M. Devaud des travaux de peinture réalisés à la garderie, en réponse à sa requête.

* * *

Avant de conclure cette séance, **M. Tremblet** fait la déclaration suivante :

"Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Permettez-moi, pour conclure cette dernière séance de la législature 2007-2011, de vous adresser quelques mots et de revenir sur cette année durant laquelle vous avez bien voulu me confier la présidence de notre Conseil.

Tout d'abord, vous dire combien il m'a tenu à cœur de vous représenter, chaque fois qu'il était nécessaire, et toujours avec grand plaisir et beaucoup d'honneur.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Durant cette année, j'aurai ainsi pu assister à la conférence de presse de présentation du PLQ des Vergers, participer à l'inauguration d'une place de jeu à l'avenue de Vaudagne, de la tranchée couverte et du TCMC, présenter le nouveau plan directeur communal que vous venez de préavisier favorablement à la population en compagnie du Conseil administratif et du chef de service du SUTPE, mais aussi et surtout, assister à une bonne vingtaine d'assemblées générales, participer à un bon nombre de soirées annuelles, de manifestations sportives ou culturelles ainsi qu'aux traditionnels rendez-vous qui marquent l'agenda communal tout au long de l'année, rencontrer des gens de tous âges: des enfants, dans le cadre d'Ethnopoly vendredi prochain, des ados lors de la journée sportive du cycle de la Golette, des parents lors d'assemblées générales et des grands-parents, lors par exemple du Noël des Aînés, pour ne citer que quelques exemples.

Soit au total, plus de 80 engagements variés et divers durant lesquels il m'aura été donné de rencontrer des personnes venant d'horizons et de cultures différents, et qui m'auront toutes apporté bonheur et fierté d'avoir à Meyrin un tissu associatif si riche que tout le monde nous l'envie !

Cerises sur le gâteau, j'aurais aussi tenté de faire un discours du 1^{er} Août dans les quatre langues nationales, une intervention non prévue, en dernière minute, en allemand lors des finales régionales de l'Association suisse de football en juin dernier, et je me serai même essayé au chinois afin de remercier notre musique municipale d'avoir porté nos couleurs jusqu'en Chine !

Lors de la séance du 15 juin 2010, je vous exprimais ma volonté de mettre ma fonction au service de la population. Je pense sincèrement avoir fait de mon mieux pour y arriver et je crois avoir réussi à atteindre cet objectif que je m'étais fixé.

Le blog que j'ai créé et alimenté semaine après semaine avec le résumé de mes rencontres et de mes activités a également rencontré un très vif succès. Ce n'est pas moins de 6'000 lecteurs qui ont pu suivre ainsi mon parcours cette année !

Je voudrais terminer par quelques remerciements. A vous tous d'abord, mesdames et messieurs, chers collègues, pour votre soutien et votre discipline durant nos séances, qui auront facilité grandement ma tâche. Au terme de cette législature, je souhaite particulièrement remercier ceux d'entre vous qui ont vécu ce soir leur dernière séance. Je vous remercie pour votre engagement durant votre mandat et je vous adresse mes meilleurs vœux dans vos activités futures. Remerciements également à mon bureau et en particulier à notre 1^{ère} secrétaire, Mme Ecuyer, qui a toujours eu un bon conseil à me faire partager et qui aura été pour moi d'une aide très précieuse.

Je ne voudrais pas oublier de remercier le Conseil administratif ainsi que l'ensemble de l'administration communale pour leur écoute, et surtout le secrétariat général : notre secrétaire général, pour son aide à la préparation de mes séances, et nos deux secrétaires, Sophie et Belén, pour leur disponibilité et leur compétence qui m'ont, tout au long de cette année, été d'une compagnie précieuse et appréciée.

Je terminerai enfin par remercier mon épouse Catherine et mes enfants pour leur compréhension lors de mes nombreuses soirées d'absence. Sans leur compréhension et leur soutien tout au long de cette année, il ne m'aurait certainement pas été possible d'accomplir correctement cette tâche.

**Séance du 17 mai 2011
tenue en séance ordinaire**

Pour conclure, je souhaite au futur président, à son bureau ainsi qu'à l'ensemble des élus qui prêteront serment ici même le 6 juin prochain, plein succès dans l'accomplissement de leur mandat dans le dialogue et le respect de l'autre afin que nous puissions, tous ensemble, construire le Meyrin de demain.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne nuit, et je vais utiliser pour une fois mon marteau.

Je lève la séance."

[Applaudissements]

La séance est levée à 0h30/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 2 septembre 2011.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Renée ECUYER

Laurent TREMBLET